



S.A. au capital de 70 756 342,50 Euros
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
ZE Les Playes – Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE SUR MER
483 340 121 R.C.S. TOULON

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

SOMMAIRE

- I. Rapport de gestion**
- II. Comptes consolidés 2009**
- III. Comptes sociaux 2009**
- IV. Rapports des Commissaires aux Comptes**
- V. Déclaration de personne responsable**



I. RAPPORT DE GESTION

GROUPE VIAL
S.A. au capital de 70 756 342,50 Euro
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
ZE Les Playes – Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE SUR MER
483 340 121 R.C.S. TOULON

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET RAPPORT
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2011**

(comptes consolidés et comptes sociaux)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 arrêtés en normes IFRS ainsi que sur les comptes sociaux de ladite société et pour vous rendre compte tant de l'activité des sociétés du Groupe conformément à l'article L225-100 du Code de commerce que de la situation de l'activité de la société elle-même conformément à l'article L232-1 du même Code.

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Il est rappelé que les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006.

EXPOSE PREALABLE

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, la société aurait du réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur lesdits comptes sociaux et consolidés dans les six mois de la clôture,

Cela étant et en raison des effets négatifs de la crise économique, la société GROUPE VIAL n'ayant pas pu, comme en 2008, respecter les ratios financiers, celle-ci a entrepris de nouvelles négociations avec les principaux créanciers bancaires, à savoir HSBC France et CAMEFI France, afin de renégocier le crédit syndiqué de 55 M€ signé le 15 septembre 2006.

Or, sachant que le non respect des ratios financiers entraîne l'exigibilité totale des dettes financières de la société GROUPE VIAL et qu'à défaut d'obtenir un accord des banques, la société n'était pas en mesure d'arrêter les comptes 2009 avec cette menace latente qui pesait sur l'entreprise et de nature à compromettre la continuité de l'exploitation,

Deux requêtes en dates respectivement des 19 mai 2010 et 11 octobre 2010 ont été déposées auprès du Président du Tribunal de commerce de TOULON afin d'obtenir une prorogation de la date de tenue de l'assemblée clôturant les comptes clos le 31 décembre 2009. Par ordonnance en date du 22 juin 2010, il a été fait droit à nos demandes, la date de tenue de l'assemblée ayant été prorogée jusqu'au 30 novembre 2010, puis par ordonnance en date du 19 octobre 2010, au 31 décembre 2010

Cela étant en novembre 2010, les discussions avec les Etablissements bancaires étant toujours en cours et aucun accord n'ayant effectivement été signé, bien que les discussions soient en bonne voie, il est apparu nécessaire à la Société GROUPE VIAL, compte tenu des délais impartis pour convoquer une assemblée générale d'actionnaires d'une société cotée en bourse et de l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait pour organiser une telle assemblée au 31 décembre 2010, de déposer une nouvelle requête afin de prolonger à nouveau d'un délai de trois mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mars 2011, le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, et ce afin de mener à leur terme les négociations entreprises depuis de nombreux mois avec les banques.

Par ordonnance en date du 14 décembre 2010, il a de nouveau été fait droit à cette demande.

SUR CE, il est ici précisé que le 14 décembre 2010, les sociétés GROUPE VIAL et VIAL HOLDING ont signé un protocole d'accord assorti de conditions suspensives sur la restructuration de sa dette sénior avec le pool bancaire.

Cet accord prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine ; il assurerait ainsi la pérennité de l'entreprise.

En conséquence, la dette d'un montant globale de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

Toutefois, afin de finaliser les discussions avec ses créanciers bancaires et entamer une discussion avec les créanciers obligataires, la société Groupe VIAL a demandé à NYSE Euronext Paris une suspension de cotation de ses actions (ISIN : FR0010340406) et de ses OCEANE (ISIN : FR0010526384) à compter du 22 décembre 2010 et jusqu'au 31 mars 2011 au plus tard

RAPPORT CONSOLIDE

I ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE:

A / PRESENTATION DES FILIALES ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend :

les sociétés FILIALES suivantes :

Au préalable, nous vous rappelons que par décisions du 9 février 2010 pour le Groupe VIAL et 10 février 2010 pour ses filiales françaises, les sièges sociaux des sociétés ont tous été transférés

à la SEYNE SUR MER (83500) 865 Avenue de Bruxelles - ZE Les Playes – Jean Monnet Nord, et ce afin de réaliser des économies de coût de structure.

- **VIAL HOLDING** – société par actions simplifiée au capital de 4 840 256,30 euro immatriculée sous le numéro 482 267 748 RCS TOULON. Cette société est à l'origine de la création du Groupe VIAL, elle en était la holding administrative. Aujourd'hui elle n'a plus réellement d'activité propre et est destinée à terme à fusionner avec la société SA GROUPE VIAL, société mère et associée unique.

Sociétés dans lesquelles nous détenons au travers de la société VIAL HOLDING 100 % du capital :

- **VIAL MENUISERIES** – société par actions simplifiée au capital de 7 439 600 euro, immatriculée sous le numéro 482 509 999 RCS TOULON. Cette société représente la chaîne de magasins spécialisés dans la vente au comptoir de menuiseries bois, aluminium, PVC et dérivés. Nous comptons à la date du présent rapport 64 magasins en pleine activité en France.
- **VIAL PORTES** – société par actions simplifiée au capital de 924 670 euro immatriculée sous le numéro 482 507 381 RCS TOULON. Cette société est notre usine de fabrication de portes et fenêtres en bois de la gamme de produits VIAL située à la ROQUE D'ANTHERON. Son activité est directement liée à l'activité des magasins.
- **VIAL PVC ALU** - société par actions simplifiée au capital de 399 850 euro, immatriculée sous le numéro 482 486 420 RCS TOULON. Cette société est notre usine de fabrication située à Gignac, laquelle est composée de 2 chaînes de production : l'aluminium et le PVC. Son activité est elle aussi directement liée à l'activité des magasins.
- **PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD** - société par actions simplifiée au capital de 117 500 euro immatriculée sous le numéro 482 484 755 RCS TOULON. Cette société est la centrale d'achat des sociétés du Groupe VIAL. Elle achète les marchandises aux usines (essentiellement VIAL PORTES et VIAL PVC –ALU), les stocke et les livre aux magasins des sociétés du Groupe. S'agissant de la plateforme logistique du Groupe, son activité est directement liée au niveau d'activité des magasins et des usines.
- **VIAL VERRE** - société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 d'euro, immatriculée sous le numéro 504 178 906 RCS TOULON. Cette société a été créée pour réaliser une usine de fabrication de verres. Eu égard au contexte économique actuel et à la baisse des prix du verre, ce projet est pour l'instant toujours suspendu
- **SOCIETE BOLIVIENNE** : cette société dispose de droits de coupe sur des concessions forestières assurant au minimum 7 années d'approvisionnement de bois au Groupe Vial. Elle dispose également de 3 usines pour la découpe et le séchage du bois et d'une usine de fabrication de façades de placards. Pour des raisons de confidentialité et de contexte politique local, le groupe ne souhaite pas communiquer sur le nom de cette société.

Société dans laquelle nous détenons 80 % du capital :

- **ULTIMAS Tecnicas de la Madera** – SL dont le siège social est en Espagne – C/Mayor – 03160 ALMORADI, immatriculée sous le numéro B 536 627 253. Cette société est notre usine de fabrication bois espagnole.

les sociétés « SOUS-FILIALES » suivantes :

Société dans laquelle VIAL MENUISERIES détient 100 % du capital :

- **VIAL CARPINTERIAS** – société limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est en Espagne – ALMORADI (ALICANTE) Carretera de Catral Km 5'900A, immatriculée au registre du commerce d'Alicante sous le n°04108082. Cette société représente à la date du présent rapport la chaîne de 4 magasins en Espagne spécialisés dans la vente au comptoir de menuiseries bois, aluminium, PVC et dérivés.

Société dans laquelle VIAL MENUISERIES détient 99 % du capital :

- **LAIV CARPINTARIAS LDA** - Société de Droit portugais au capital de 50 000 euro dont le siège social est au PORTUGAL à A sua sede é na Rua Maestro Frederico de Freitas, n°1 – E, freguesia de S. Domingos de Benfica, concelho de Lisboa, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 3366-1213-4071. Cette société est notre magasin au Portugal.

Société dans laquelle VIAL PORTES détient 56 % du capital :

- **BONABRI** - société par actions simplifiée au capital de 330 000 euro dont le siège social est à MAUBOURGUET (65700) – Place Lagardère, immatriculée sous le numéro 642 780 316 RCS TARBES. Cette société a pour activité la menuiserie du bâtiment et le commerce de bois en général. Elle apporte une dynamique et une synergie supplémentaires par la complémentarité de ses activités.

Société dans laquelle VIAL PORTES détient 40 % du capital :

- **SAVOIE RELIEF** - Société anonyme au capital de 400.000 euro, dont le siège social est fixé est à LA COMPOTE (73630) - La Compote, immatriculée sous le numéro 380 923 433 RCS CHAMBERY. Cette société a pour activité principale la fabrication, la transformation de panneaux de bois, de bois de placage, de bois améliorées et traités, et accessoirement la fabrication de meubles et tout travail du bois. Cette société est en liquidation judiciaire depuis le 10 janvier 2011.

Société dans laquelle VIAL HOLDING détient 99 % du capital :

- **BRAVIGEST SRL** - Société de Droit roumain dont le siège social social est en ROUMANIE, Commune de PREJMER, Village Lunca Calnicului, str. I.C.Frimu, n°1, corp 1, Département de Brasov, inscrite sous le n° J08/2453/2005 CUI 18017307. Cette société détient l'immobilier de notre société d'exploitation VITRAROM.

Société dans laquelle VIAL HOLDING détient 90 % du capital :

- **VODESSA SRL** - Société de Droit roumain dont le siège social social est en ROUMANIE, Commune de TIRGU NEAMT, str. Dacia N°6, Département de Neamt, Inscrite sous le n° J27/37/2002 CUI 14421255. Cette société détient des usines.

Société dans laquelle VIAL HOLDING détient 90 % du capital :

- **VITRAROM SRL** - Société de Droit roumain dont le siège social social est en ROUMANIE, Commune de PREJMER, Village Lunca Calnicului, str. I.C.Frimu, n°1, corp 1, Département de Brasov, inscrite sous le n° J08/2446/2005, CUI 18017315. Cette société détient des usines.

Société dans laquelle VIAL HOLDING détient 100 % du capital :

- **ROVIGEST SRL** - Société de Droit roumain dont le siège social est en ROUMANIE, Târgu Neamt, Str. DACIA, Nr. , Judetul Neamt, Inscrite au sous le n° J27/21/15.01.2002, CUI 14385632. Cette société détient l'immobilier de notre société d'exploitation VODESSA

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 99 392 K€ contre 105 797 K€ en légère baisse de -6,05 % et un résultat net consolidé de - 15 942 K€ contre - 23 372 K€ pour l'exercice précédent, soit une variation de +31,79 %

Pour une information complète, il convient de se reporter au bilan consolidé au 31 décembre 2009.

B/ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS :

Comme nous vous l'avons annoncé, nous avons, non seulement, ralenti l'ouverture de nos magasins mais en outre nous avons fermé trois magasins peu rentables en mars et juin 2009.

Nous avons également acquis les sociétés roumaines VITRAROM (90 %), société d'exploitation et BRAVIGEST (99 %), société qui détient les actifs immobiliers nécessaires à l'exploitation de la VITRAROM.

Quant aux sociétés roumaines ROVIGEST et VODESSA elles sont consolidées pour la première fois en 2009.

Concernant le non respect des ratios financiers relatifs au crédit syndiqué de 55 M€ signé le 15 septembre 2006. Le GROUPE VIAL a donc comme indiqué dans l'exposé préalable poursuivi ses discussions avec son pool bancaire afin d'aménager son endettement pour assurer sa pérennité et son développement.

En effet, aux termes des dispositions du contrat d'ouverture de l'emprunt syndiqué, le non respect d'un des ratios constitue un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble de lignes de l'emprunt rattaché à cette dette. Ce non respect a également pour conséquence de rendre exigible l'emprunt obligataire de Groupe Vial (OCEANE).

Au 31 décembre 2008, Groupe Vial avait sollicité et obtenu que la majorité des banques renonce à exiger le remboursement anticipé de la dette. Par avenant (n°4) du 7 avril 2009 à l'emprunt syndiqué, l'article 17.1 du contrat de l'emprunt a été modifié et de nouveaux ratios financiers ont été définis.

Dès le premier semestre 2009, le maintien d'un contexte économique et financier difficile conduisait à envisager le non respect des ratios financiers sur l'exercice 2009 ; les négociations avec les banques se sont donc poursuivies. Au 31 décembre 2009, plusieurs éléments entraînaient l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat de l'emprunt.

La direction de GROUPE VIAL a donc poursuivi ses discussions avec le pool bancaire jusqu'au 14 décembre 2010, date de signature d'un protocole

Par ailleurs, le GROUPE VIAL a racheté, par l'intermédiaire de sa filiale VIAL HOLDING, une partie des « OCEANE » et ce afin de désendetter le Groupe :

- En mars 2009, rachat de 776.511 OCEANE pour un montant de 7,1 M€, permettant un désendettement de 34,5 M€ et générant dans les comptes une plus value avant impôt de 27 M€ ;
- En décembre 2009, rachat de 260.504 OCEANE pour un montant de 4 M€, permettant un désendettement de 12 M€ et générant dans les comptes une plus value avant impôt de 8 M€ ;

Il est rappelé en que les sociétés françaises du Groupe VIAL font actuellement l'objet de procédures de contrôle fiscal. A la fin de l'exercice et au début de l'exercice 2010, des sociétés ont reçu des propositions de rectification fiscale relatives à l'exercice 2008, pour un montant global de 5,3 M€.

Enfin, il convient de noter la signature d'un protocole le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire comme exposé dans l'exposé préalable.

▪ **Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé :**

L'environnement économique et immobilier est demeuré morose durant la période. En effet, le marché des mises en chantier a connu une baisse substantielle de plus de 20%, ce qui impacte directement le marché de la menuiserie. Dans ce contexte, on constate un retrait du chiffre d'affaires 2009 de 6.05%.

Cette contraction de la demande dans la construction neuve, la restriction de l'accès aux emprunts pour les particuliers et les difficultés économiques rencontrées par les artisans sont autant d'éléments qui rendent le marché de la menuiserie difficile. Ils impactent directement la marge par une pression accrue de la concurrence sur les baisses de prix à la vente.

Enfin la crise économique générale, réduit l'activité et ralentit notamment la montée en puissance des nombreux magasins ouverts par le Groupe VIAL ces deux dernières années.

Malgré ce contexte économique particulièrement difficile, la marge brute progresse fortement par rapport à l'année dernière.

En 2009, elle s'établit à 46.5 M€, représentant ainsi 46.78% du chiffre d'affaires contre 28,4% au 31 décembre 2008.

L'amélioration du niveau de marge résulte d'éléments liés à :

- Des aspects métiers :
 - Sans retrouver les niveaux historiques des années antérieures à 2008, le groupe efface les effets négatifs de l'accident industriel intervenu en 2008 suite à l'installation d'un ERP.
 - Le positionnement sur le marché de la rénovation, à taux de marge élevé, est un succès sur l'exercice 2009.
 - De nouveaux produits créés cette année (type rangements, placards, gamme coulilux...), à marge plus élevée, rencontrent la demande de la clientèle.
- Des aspects externes :
 - Malgré une concurrence qui a entraîné une baisse des prix de vente, cette dernière a été compensée par un retournement du prix des matières premières (notamment du prix de l'aluminium et du verre).
 - Les effets de l'intégration en amont de la filière bois sous le plein effet de l'acquisition de la société Bolivienne portent leurs premiers fruits sur l'exercice.

- Enfin, le taux historiquement bas du dollar américain a permis de constater une baisse conjoncturelle de certains achats.

Par ailleurs, il est rappelé que le groupe dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issues des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe.

La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009.

Cette créance n'a pas été réglée par l'Administration fiscale, et ce, depuis plus de 12 mois à la date d'arrêtés des comptes ; elle en conteste le versement, notamment, en raison des contrôles fiscaux en cours dans le Groupe VIAL.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009 Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement. Le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'Administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance.

▪ **Situation de l'ensemble des sociétés du groupe / événements survenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes consolidés :**

Le Groupe a poursuivi le rachat de ses OCEANE, 151 462 en janvier et mars 2010 pour un montant total 5,6 M€.

Cette opération contribue, de nouveau, à désendetter le groupe.

Les sociétés françaises du Groupe VIAL font actuellement l'objet de procédures de contrôle fiscal.

Au début de l'exercice 2010, plusieurs sociétés du groupe ont reçu des propositions de rectification fiscale relatives à l'exercice 2008, pour un montant global de 5,3 M€.

Ces redressements proposés par l'Administration fiscale sont contestés par les sociétés concernées. Néanmoins une provision de 5 M€ a été constituée dans VIAL MENUISERIES, somme correspondant à un avis de mise en recouvrement au titre de la TVA.

Par ailleurs, nous avons déposé le 14 janvier 2011, une requête auprès du tribunal de commerce de Commerce de Toulon afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de sauvegarde tant sur GROUPE VIAL que sur VIAL HOLDING. Par jugement du Tribunal de commerce de TOULON il a été fait droit à notre demande : une procédure de sauvegarde restreinte à ces deux sociétés a été ouverte, avec une période d'observation de deux mois, afin de faciliter la renégociation de notre endettement et confirmer les termes de l'accord signé le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire.

Cette procédure d'ordre technique devrait être de courte durée et permettra de préserver la bonne marche économique de l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe, principalement les usines et les magasins Vial Menuiseries qui pourront exercer normalement leur activité pendant cette période de négociation.

II. RESULTATS DES FILIALES

Au 31.12.2009, nous comptons dans notre périmètre d'intégration les sociétés suivantes :

- VIAL MENUISERIES
- VIAL PVC – ALU
- VIAL PORTES
- PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD
- VIAL HOLDING
- VIAL VERRE
- SOCIETE BOLIVIENNE (100 %)
- SL UTM : ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA (filiale espagnole)
- VIAL CARPINTERIAS (filiale espagnole détenue à 100 % par VIAL MENUISERIES)
- LAIV (filiale portugaise détenue à 99 % par VIAL MENUISERIES)
- BONABRI (filiale détenue à 56,06 % par VIAL PORTES)
- SAVOIE RELIEF (filiale détenue à 40 % par VIAL PORTES)
- BRAVIGEST (99 %)
- VODESSA (90 %)
- VITRAROM (90 %)
- ROVIGEST (100 %)

Nous vous communiquons ci-après les principaux résultats en K€ réalisés par nos filiales consolidées ainsi que les informations de nature financière et comptable :

Stés filles	Chiffre d'affaires		Résultats		Capitaux propres	Dettes totales	Total actif
	N -1	N	N -1	N			
PMS	33 503	18 092	<1 025>	664	117	10 202	10 366
VH	1 958	0	<627>	11 786	17 841	31 592	50 233
VM	106 645	92 316	<21 357>	11 033	2393	54 846	62 285
VP	8 273	6 196	<2 715>	2 578	925	7 007	8 261
VPA	28 122	21 044	<4 501>	3 249	400	7 990	8 389
VV	-	50	<1 019>	47	4 028	155	5 081
UTM	8 831	5 067	<825>	-947	324	6 682	7 006
Sté boliv.	1 132	3 343	339	333	2 327	1 417	3 625
VC (esp)	2 857	3 869	<901>	-1 565	-2 428	7 932	5 503
LAIV (port)	-	455	<352>	-1 118	-1 420	2 404	984
BO	5 990	1 854	31	-671	718	2 209	2 928
SR	5 615	1 469	<978>	-385	-847	1 610	763
BRAV (1)	-	0	-	-534	-759	838	79
VOD (1)	208	2 566	-52	433	-524	3 836	3 312
VITRA (1)	-	12 777	-	-3 247	-10 110	33 897	23 787
ROV (1)	-	0	-9	-333	-391	633	242

(1) devise : rol roumain

III. RISQUES ET INCERTITUDES

Risques liés à l'activité en général

Les principaux facteurs de risque et d'incertitudes demeurent au niveau du prix des matières premières utilisés par les usines du GROUPE VIAL dans le processus de fabrication industrielle, lesdits prix étant soumis aux fluctuations du marché.

Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières

Les prix des matières premières (bois, aluminium, PVC, verre...) utilisées par les usines du Groupe VIAL dans les processus de fabrication industrielle sont soumis aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire sa sensibilité à ces variations de prix, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières, mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux, notamment en ce qui concerne :

le bois : le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), afin d'éviter la charge inhérente au courtage. Les zones d'approvisionnement ont été divisées en trois zones géographiques différentes et éloignées : Amérique du sud, Afrique et Europe de l'est. De la sorte, le Groupe se protège contre d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies). Par ailleurs, l'acquisition de la société bolivienne a permis de renforcer ce dispositif de gestion du risque.

le PVC : les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour, les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

De plus, pour diminuer le risque, le groupe met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offres, et veille en outre à disposer d'un stock permanent qui autorise une fabrication qui couvre entre 6 mois et 1 an d'activité.

Risques des taux de change et des taux d'intérêts

Risque de change

L'exposition au risque de change est assez faible, compte tenu notamment de l'implantation géographique du Groupe, dont les filiales sont très majoritairement situées en France.

Il existe néanmoins un risque de change sur les achats de matières premières effectués en devises étrangères, exclusivement libellés en dollars (USD). Cependant, ces achats représentent moins de 10% de la totalité des achats du Groupe.

Afin de limiter les risques liés aux fluctuations des cours du dollar, le Groupe procède à des achats importants de matières premières, ou parfois de dollars, lorsque les cours sont favorables. En cas d'achat de dollars, les devises correspondantes sont conservées en banque jusqu'au paiement des achats dans la même devise. Cette pratique n'étant pas qualifiée de « couverture » au sens de la norme IAS 39 (en l'absence d'une correspondance stricte entre les achats de dollars et les commandes futures), les variations de la contre-valeur euro des comptes bancaires en dollars liées aux fluctuations du cours € / USD sont enregistrées immédiatement en résultat financier.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt existe essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel bas' sur des taux d'intérêts variables (crédit syndiqué et OCEANE).

Afin de se garantir contre le risque de taux sur l'emprunt syndiqué à taux variable contracté le 9 janvier 2006 des instruments dérivés avaient été souscrits au travers de :

l'achat de deux CAP de 15 000 000 € chacun auprès des banques CAMEFI et HSBC, de deux autres CAP souscrits auprès de HSBC pour respectivement 3 000 000 € et 1 800 000 €.

Les caractéristiques des deux premiers instruments dérivés similaires sont les suivantes :

CAP 3% sur Euribor 3 mois

Dates de début respectivement le 09/01/2006 et le 13/01/2006 et date d'échéance le 30/01/2009

Paiement d'une prime trimestrielle au titre de l'achat du CAP, égale à 0.35% du montant nominal restant dû au titre de l'emprunt en fin de chaque période trimestrielle.

Les caractéristiques des deux instruments dérivés complémentaires sont les suivantes :

CAP 4% sur Euribor 3 mois

Dates de début respectivement le 30/01/2007 et le 29/12/2006 et date d'échéance le 30/04/2009 et 30/06/2009

Paiement d'une prime trimestrielle au titre de l'achat du CAP, égale à 0.21% et 0.20% du montant nominal restant dû au titre de l'emprunt en fin de chaque période trimestrielle

Ces quatre instruments dérivés ont pris fin au cours de l'exercice 2009.

Par conséquent, contrairement aux précédents exercices, ils n'ont pas été évalués au bilan en juste valeur et les primes restant à payer ne sont plus présentées sur la ligne « Autres passifs courants » du bilan.

Il convient de noter que dans le cadre du protocole d'accord signé le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire, le taux qui sera désormais appliqué sur sa dette senior sera fixe. Il n'y aura donc plus de risque de taux d'intérêt sur cette partie de l'endettement.

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'a donc plus recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, il se matérialise par des difficultés à réunir des fonds pour honorer des engagements liés à des instruments financiers. Le risque de liquidité peut découler de l'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu du niveau de ses disponibilités.

Au 31 décembre 2008, des problématiques de systèmes d'information n'avaient pas permis de produire l'état des créances échues et non provisionnées. Cette analyse, qui est désormais possible avec le nouvel ERP, a servi de base à la constitution de la provision pour dépréciation des créances.

Risque de crédit

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de crédit sont les comptes clients. Cependant, le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille (majorité d'artisans et de particuliers).

IV. ENGAGEMENTS COMPLEXES

1/ EMPRUNT BANCAIRE

Un emprunt de 30.000.000 € a permis de financer le 9 janvier 2006 le rachat à Monsieur Philippe VIAL de 50 % des titres de la société VIAL HOLDING.

Afin de favoriser la croissance du GROUPE, il a été procédé, en septembre 2006, à des opérations de crédit destinées à refinancer les crédits en cours, notamment celui de 30 millions

visé ci-dessus et à financer les nouveaux investissements, pour un montant global de 55.000.000 euro, qui se décompose en trois tranches :

- Une tranche A pour 30.000.000 € destinée au refinancement du crédit existant visé ci-dessus et pour laquelle le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor majoré d'une marge dégressive en fonction du montant restant dû, à savoir :
 - si montant dû > 15.000.000 € : 1,50 % l'an
 - si montant dû compris entre 7.500.000 € et 15.000.000 € : 1,30 % l'an
 - si montant dû < 7.500.000 € : 1,20 % l'an

Le principal de cette tranche sera réduit de 4 285 716 € le 30 avril 2007 pour être intégralement remboursé le 30 avril 2013.

Au 31 décembre 2006, cette tranche avait été intégralement appelée pour 30 millions d'euro.

- Une tranche B pour 18.000.000 € destinée au financement des besoins généraux de VIAL HOLDING et pour laquelle le taux intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau de ratio de levier, à savoir :
 - $1,5 \leq \text{ratio de levier} < 2$: 1,40 % l'an
 - $1 \leq \text{ratio de levier} < 1,5$: 1,20 % l'an
 - ratio de levier < 1 : 1,10 % l'an

Le ratio de levier désigne le résultat du rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA, calculé sur la base des derniers comptes annuels consolidés ou des derniers comptes semestriels consolidés, selon le cas.

Au 31 décembre 2006, cette tranche avait été appelée pour 7 millions d'euro, au cours de l'exercice 2007, elle a été complétée de 10 millions d'euro.

- Une tranche C pour 7.000.000 € destinée au financement partiel de l'ouverture et de la rénovation des magasins et pour laquelle le taux intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau de ratio de levier, à savoir :
 - $1,5 \leq \text{ratio de levier} < 2$: 1,50 % l'an
 - $1 \leq \text{ratio de levier} < 1,5$: 1,30 % l'an
 - ratio de levier < 1 : 1,20 % l'an

- Au 31 décembre 2006, cette tranche avait été appelée pour 3 M€.

- Au cours de l'exercice 2009, elle a été complétée de 4 M€.

Engagements financiers (covenants) attachés au crédit syndiqué de 55 M€ signé en date du 15 septembre 2006 par HSBC France, CAMEFI France et la société GROUPE VIAL :

Pendant la durée de l'emprunt, Groupe Vial s'engage, pour chaque semestre clos à respecter des ratios financiers.

Le 7 avril 2009, Groupe Vial et les banques ont conclu un avenant (n°4) à l'emprunt syndiqué de 55 M€ signé en date du 15 septembre 2006, qui prévoit notamment la modification de l'article 17.1 du contrat d'emprunt relatif aux ratios financiers.

Dans le cadre de cet accord, Groupe VIAL s'est engagé à respecter les ratios suivants à compter du 31 décembre 2008 :

- EBITDA Consolidé / Charges financières nettes consolidées (Ratio de Couverture des Intérêts) devra être strictement supérieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	10	10	10	10	-3.99	-0.09	-0.09
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	2.43	2.43	10				

- Dettes nettes consolidées / fonds propres consolidés (Ratio de Gearing) devra être strictement inférieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	2	1.75	1.75	1.5	2.65	3.52	3.52
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	1.25	1.25	1.25	1.25	1.61	0.61	0.61
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	0.79	0.79	1.25				

- Trésorerie Disponible / Service de la dette (Ratio de DSCR) devra être strictement supérieur aux valeurs suivantes :

- Endettement net consolidé / EBITDA consolidé (Ratio de levier) devra être strictement inférieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	2	2	2	2	-4.24	-160.03	-160.03
Date	30/06/2010	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2011	2012	30/06/2013 et après	
Covenant	5.98	5.98	1.5	1.5	1.25	1	

Les ratios financiers de Groupe Vial SA sont les suivants : cf annexes des comptes consolidés

Les « ratios DSCR » et « ratios de levier » ne sont pas respectés au 31 décembre 2009.

2/ LES OCEANES

Les caractéristiques de l'émission des OCEANES du 4 octobre 2007 et le traitement comptable retenu sont les suivants :

Obligations convertibles de 80 000 003,6€ rémunérant du 2.5 % au taux facial :

émission le 04/10/2007

échéance le 01/01/2014

tombées des coupons les 1er janvier 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014

amortissement in fine

remboursement 115,8985% du nominal

les frais d'émission qui s'élèvent à 2 586 140€. sont répartis de la manière suivante : 96,4% imputable à la part dette et 3,6% imputable à la part capitaux propres.

la composante de capitaux propres est estimée à 1.62€ par OC soit 2 879 881€

Les principes de comptabilisation des instruments composés (de dettes et de capitaux propres) sont précisés dans les paragraphes AG 30 et AG 32 de la norme IAS 32. La méthode préconisée et utilisée par Groupe Vial a été la suivante :

- Evaluation de la juste valeur de la composante de dettes (valeur actuelle des flux futurs de la composante de dettes au taux du marché à la date d'émission)
- Evaluation de la composante de capitaux propres par la différence entre la juste valeur du passif hybride (dérivé et contrat hôte) et la juste valeur de la composante de dette
- La composante de capitaux propres est maintenue en capitaux propres jusqu'à l'extinction de l'instrument (amortissement, rachat, conversion) et ne passe jamais en résultat. Il en résulte une augmentation de la charge d'intérêt en normes IAS. En effet, dans la détermination du taux d'intérêt effectif, la composante de capitaux propres équivaut à une prime d'émission pour la composante de dettes.

Les représentants de la masse des obligataires peuvent, sur décision de l'assemblée des obligataires, rendre exigible la totalité des obligations à un prix égal au prix de remboursement anticipé dans l'hypothèse d'une exigibilité anticipée prononcée à la suite d'un défaut de la

société ou de l'une de ses filiales relatif à une autre dette financière d'un montant supérieur à 500 K€. Au 31 décembre 2009, plusieurs éléments entraînent l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat de emprunt ; par conséquent, le solde restant dû des OCEANE (33,4 M€) a également été classé en dettes courantes.

Au cours de l'exercice 2009, le GROUPE VIAL a racheté lors de deux opérations distinctes, par l'intermédiaire de sa filiale VIAL Holding, 1 037 015 OCEANE pour un montant de 11,1 M€.

Cette opération a permis de désendetter le groupe à hauteur de 46,5 M€ et dégager une plus-value de 35 M€ (avant impôts).

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15.24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.
- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
 - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (Tranche A du crédit)
 - Le financement des besoins généraux pour 18M€ (Tranche B du crédit)
 - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (Tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158.750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 07 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15.24 €.

Les engagements financiers attachés au crédit syndiqué de 55M€ sont décrits à la note 6.1.10 « Emprunts et dettes financières ».

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe Vial a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18M€ et 7M€.

Ces actes ont été autorisés par votre Conseil d'administration,

RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX **ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE GROUPE VIAL**

- Activité de la société, évolution prévisible et perspectives d'avenir.

La société GROUPE VIAL, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 356 521 euro constitué de facturation de prestations de services à nos filiales.

S'agissant de la société mère, compte tenu de son activité, celle-ci fonctionne principalement par la refacturation de prestations de services à ses filiales. En raison de la crise économique, nous avons fait en sorte de limiter nos prestations et avons donc une facturation moins importante de celle-ci à ses filiales, d'où une réduction sensible du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2008.

Par ailleurs, la société Groupe Vial a consenti à ses sociétés filles une remise de leur dette pour un montant respectif de :

- VIAL MENUISERIES : 18 320 572 euro
- VIAL PVC ALU : 52 052 euro
- PMS : 637 037 euro
- VIAL PORTES : 5 566 275 euro

Et ce afin de permettre auxdites sociétés de reconstituer leurs fonds propres à hauteur de leur capital social respectif.

Cet abandon a été consenti jusqu'à retour à meilleure fortune qui sera réalisé dès lors que le montant des fonds propres desdites sociétés filles dépassera le double du montant de leur capital social.

Enfin, dans la mesure où la société GROUPE VIAL poursuit les discussions avec son pool bancaire afin d'aménager son endettement pour assurer sa pérennité, la valeur d'utilité des titres de VIAL HOLDING à l'actif de la société GROUPE VIAL est fixée au montant de ses fonds propres. En conséquence, la provision des titres a été portée de 17.000.000 € à 52.181.986 €, représentant ainsi une charge sur l'exercice de 35.181.986 €.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Les événements importants sont indiqués pages 5 et 6 du présent rapport.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Prise de participation et de contrôle.

Augmentation de la participation au sein de la société BONABRI, plus amplement identifiée ci-avant de 17 %.

Prise de participation au sein des sociétés roumaines :

- VITRAROM (90 %) via VIAL HOLDING
- BRAVIGEST (99 %) via VIAL HOLDING

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 356 521 € contre à 8 811 543 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 303 849 € contre 2 220 577 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 256 599 € contre 5 533 419 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 165 950 € contre 118 381 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 296 924 € contre 1 356 309 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 660 778 € contre 865 904 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 34 contre 34 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 419 623 € contre 263 604 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 31 050 € contre 101 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 830 923 € contre 8 137 718 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 170 553 € contre 2 894 402 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de – 61 279 353 € (contre – 3 507 603 € au titre de l'exercice précédent), il s'établit à – 61 449 907 € contre – 613 201 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de – 42 586 € contre – 72 045 € au titre de l'exercice précédent.
- de l'impôt sur les sociétés de – 23 681 € contre – 10 227 171 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde par une perte de – 61 468 812 € contre 9 541 925 € au titre de l'exercice précédent.

- Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société.

Nous vous rappelons que la société Groupe Vial est la tête de groupe de nos sociétés, elle a par ailleurs vocation à facturer des prestations de services à ses filiales, son chiffre

d'affaires est donc constitué de ces facturations qui évolue en même temps que l'activité des sociétés du Groupe.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de – 61 468 812 d'euro

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Perte de l'exercice	– 61 468 812,00 euro
Au poste « autre réserves »	<u>146 648,50 euro</u>
	-61 322 163,50 euro
Le solde	
En totalité au poste « report à nouveau »	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 13 764 131,00 euro.

Le montant des capitaux propres devenant inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la présente décision.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31.12.2008 : 7 358 659,62 €, soit un dividende de 0,78 € par action, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ;
Exercice clos le 31.12.2007 : 8 490 761,10 €, soit un dividende de 0,90 € par action, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ;
Exercice clos le 31.12.2006 : néant

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts pour un montant de 9 712 €

- Tableau des résultats.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice "31 décembre 2009"

Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
350 272 euro	-	-	-

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Notre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1. L'actionnariat de la société (L. 233-13)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

La société CIDN détient plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Etant rappelé que société est cotée sur le marché réglementé, compartiment B de l'Eurolist d'Euronext depuis le 18 décembre 2006.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, si ce n'est un droit de vote double au profit des actionnaires qui détiennent leurs actions depuis plus de deux ans.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

2. Franchissement de seuil par la société CIDN

Le 21 septembre 2009, MONETA ASSET MANAGEMENT, a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 9 % et 9,5 % du capital ainsi que les seuils de 8,5 % et 9 % des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir à cette date pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, 911.297 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 9,11 % des droits de vote et 9,66 % du capital.

Enfin en 2009, par courrier du 28 juillet 2009, complété par un courrier du 31 juillet, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, en date du 24 juillet :

- Monsieur Fabrice Vial a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir individuellement une action GROUPE VIAL représentant deux droits de vote.
- la société à responsabilité limitée de droit belge Compagnie Internationale de Développement et de Négoce (CIDN) 10 Rue des Colonies, 1180 Bruxelles, Belgique a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 50% des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir individuellement, 4 827 765 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 51,17% du capital et des droits de vote de cette société (2).
- la société anonyme de droit portugais TRUSTCHANCE, Avenida da Liberdade 262 – 1º Direito, 1250-149 Lisbonne, Portugal a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir individuellement, 571 395 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 6,06% du capital et des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession hors marché de 571 395 actions GROUPE VIAL détenues par Monsieur Fabrice Vial au profit de la société TRUSTCHANCE, dont Monsieur Vial est Président et unique administrateur, et de la perte de droits de vote double consécutive à ladite cession.

Il est précisé qu'à la date de la déclaration, Monsieur Fabrice Vial n'a franchi de concert aucun seuil et détient, de concert avec les sociétés CIDN et TRUSTCHANCE, 5 399 161 actions GROUPE VIAL représentant 5 399 162 droits de vote, soit 57,23% du capital et des droits de vote de cette société, sur la base d'un capital composé de 9 434 179 actions représentant 9 434 305 droits de vote à cette date.

3. Les actions d'autocontrôle

21 895 actions (cf : § 6 ci-après)

4. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

5. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

La société n'a acheté aucune action au cours de l'exercice.

Le portefeuille au 31/12/09 demeure constitué de 21 895 titres évalués au cours de bourse au 31/12/2009 au prix unitaire de 3,11 euro.

6. Les délégations en matière d'émission d'un emprunt obligataire

Par assemblée générale extraordinaire en date du 13 septembre 2007, il a été décidé diverses opérations d'émission de titres avec pour leur mise en œuvre une délégation de compétence au Conseil d'administration.

Aux termes des décisions du Président du Conseil d'Administration du 26 septembre 2007, il a été décidé de procéder à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion en actions ordinaires nouvelles et/ou échange en actions ordinaires existantes, par voie d'appel public à l'épargne sans droit prioritaire de souscription ni délai de priorité et de conférer les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre.

La décision du Président du Conseil d'Administration de lancement de l'émission a été prise le 27 septembre 2007 à 8 heures, et le dossier arrêtant les modalités définitives de l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes a été prise le 27 septembre 2007 à 13 heures.

Par assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2008, il a été décidé diverses opérations d'émission de titres avec pour leur mise en œuvre une délégation de compétence au Conseil d'administration.

Aux termes de cette assemblée, il a été décidé d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions réservé aux Etablissements financiers des Sociétés du GROUPE VIAL afin de refinancer la dette senior et d'optimiser le taux d'endettement sans dilution pour les actionnaires actuels qui le souhaitent. A ce titre et afin de réaliser les opérations d'émission des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursable (OBSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des Etablissements de crédit de premier rang qui au jour de la décision d'émission ont consenti ou autorisé des lignes de crédit à la société GROUPE ou à ses filiale, une délégation de compétence a été conférée au conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, dans la limite de 55 M€ en ce qui concerne l'émission des OBSAAR et à 75 M€ en ce qui concerne l'augmentation de capital pouvant en résulter.

Une délégation de compétence a également été donné au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeur mobilière donnant accès au capital, dans la limite d'une augmentation de capital de 75 M€ ou à des titres de créances, dans la limite de 55 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Par la même assemblée, le conseil d'administration a été autorisé à mettre en place un programme de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 2 % des actions de la société et dans la limite d'un montant de 5 millions d'euro et ce dans l'objectif notamment de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre de la société. Le délai pour la mise en place de ce programme par le Conseil a été fixé à 18 mois à compter de la date de l'assemblée.

Le Conseil d'administration n'a pas à ce jour usé de ces délégations de compétence.

Les mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (225-102-1 al. 3)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)(1)(2)
Fabrice VIAL	Président du conseil d'administration	16/03/2006	31/12/2011	Néant	Néant
Armand VALISSANT	Administrateur	16/03/2006	31/12/2011	Néant	Néant
Anthony REMY	Administrateur et directeur général	16/03/2006 26/03/2007	31/12/2011	Néant	Néant

2. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

3. Les jetons de présence

Néant.

4. Les rémunérations des mandataires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat.

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (Art L. 225-102-1) :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante (1)(2)					
	Rémunérations en €			Jetons de présence	Retraite Complémentaire article 83	Total
	fixe	variable	exceptionnelle			
M. Fabrice VIAL - Versées en N - Restant à verser au titre de N	497 095,00 Néant				0 -	
M. Anthony REMY - Versées en N - Restant à verser au titre de N	143 101,00 Néant				10 979,00 -	

Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

Les salariés

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (225-102)

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société.

Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225- 38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présenteront et vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Ratification du transfert de siège

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 22 février 2011 a décidé de transférer le siège social du 865 Avenue de Bruxelles ZE Les Playes, Jean Monnet Nord, 83500 LA SEYNE SUR MER au 151 Avenue Alphonse Lavallée - ZI TOULON Est - 83130 LA GARDE.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

Conclusion sur le rapport de gestion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à notre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relateront dans leur rapport général.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous réunissons également en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de vous demander de vous prononcer sur la dissolution anticipée ou non de la Société.

En effet, nous venons de constater que la perte de l'exercice, d'un montant de – 61 468 812 euros, avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant de 13 764 131 euros, soit moins de la moitié du capital social qui s'élève à 70 756 342.50 euros.

Or, selon les termes de l'article L. 225-248 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit dans ce cas convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, aux fins de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur la dissolution anticipée en vous proposant bien évidemment de ne pas dissoudre la société

Si la dissolution n'est pas prononcée ce que nous vous demandons de voter, la Société devrait, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Aussi nous vous demandons dès à présent de vous prononcer sur une réduction du capital à hauteur des pertes constatées après imputation sur le poste autres réserves, soit une réduction de 61 322 163,50 euros, et ce afin d'assainir immédiatement la situation financière de la société.

Le capital serait ainsi ramené à 9 434 179 euros

Cette réduction serait réalisée par voie de réduction de 6,5 euros de la valeur nominale de chaque action qui passerait de 7.5 euros à 1 euro.

Il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes qui vous feront connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si vous suivez nos propositions, nous vous invitons à voter en ce sens le texte des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



II. COMPTES CONSOLIDES 2009

COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global consolidé

Bilan consolidé

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Variation des capitaux propres consolidés

1 - FAITS MARQUANTS

1.1. Une activité toujours exercée dans un contexte de crise

1.2. Suivi du taux de marge

1.3. Des comptes clôturés dans une perspective de continuité d'exploitation

1.4 Efforts de restructuration de la dette compte tenu de la poursuite de la dégradation de l'environnement économique

1.5. Contrôles fiscaux en cours

1.6 Créance de carry-back

1.7 Acquisition de sociétés en Roumanie

1.8 Ralentissement des ouvertures de nouveaux magasins

1.9. Annulation du projet de création d'une usine de verres toujours d'actualité

2 – BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3 – PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Méthodes de consolidation

3.2 Méthodes et règles d'évaluation

4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

4.2. Variations de périmètre

5 – INFORMATION SECTORIELLE

5.1. Résultats sectoriels

5.2. Actifs et passifs sectoriels

6 – NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

6.1. Détail des postes du bilan

6.2. Détail des postes du compte de résultat

7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

8 – PASSIFS EVENTUELS

9 – EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

9.1. Risque de change

9.2 Risque de taux d'intérêt

9.3. Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières

9.4. Risque de liquidité

9.5. Risque de crédit

10 – PARTIES LIEES

11 – EVENEMENTS POSTERIEURS

12 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	5.1-5.2	99 392	105 797
Autres produits de l'activité		0	0
Produits des activités ordinaires		99 392	105 797
Achats consommés		-52 895	-75 738
Charges de personnel	6.2.1	-16 218	-14 468
Charges externes		-27 080	-33 119
Impôts et taxes		-2 758	-2 592
Dotations aux amortissements	5.1 - 6.1.2	-4 139	-2 569
Dotations aux provisions et pertes de valeurs nettes de reprises	5.1	-395	-1 143
Autres produits et charges d'exploitation		-578	-389
Résultat opérationnel courant		-4 671	-24 222
Ecarts d'acquisition négatif comptabilisé en résultat			
Autres produits et charges opérationnels	6.2.2	-33 215	-1 653
Résultat opérationnel	5.1	-37 887	-25 875
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement			1 887
Coût de l'endettement financier brut		-4 576	-7 494
Autres produits et charges financiers	6.2.3	38 416	-2 920
Charge d'impôt	6.2.4	-11 605	11 032
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-291	-2
Résultat net		-15 942	-23 372
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		-15 942	-23 372
Part du groupe		-15 530	-23 195
Intérêts minoritaires		-412	-177
Résultat net de base par action	6.2.5	-1.65	-2.46
Résultat net dilué par action	6.2.5	-1.53	-2.07

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net		-15 942	-23 372
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger avant IS		-32	481
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers avant IS			
Impact IS de ces éléments		11	-165
Résultat global total		-15 963	-23 056
Part du groupe dans le résultat global total		-15 560	-22 879
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		-403	-177
Résultat global par action	6.2.5	-1.65	-0.93
Résultat global dilué par action	6.2.5	-1.53	-0.78

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS NON-COURANTS			
Ecarts d'acquisition	6.1.1	1 846	42 835
Autres immobilisations incorporelles	6.1.1	14 300	226
Immobilisations corporelles	6.1.2	14 394	12 807
Participations entreprises associées	6.1.3		113
Actifs financiers disponibles à la vente	6.1.4		2
Autres actifs non-courants	6.1.5	1 507	1 446
Impôts différés actifs	6.2.2	3 185	512
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		35 232	57 941
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	6.1.6	62 230	69 917
Clients et comptes rattachés	6.1.7	1 911	2 886
Autres actifs courants	6.1.7	21 999	22 559
Actifs financiers à la juste valeur	6.1.8		28 881
Instruments dérivés à la juste valeur	9.2		43
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.1.8	24 591	7 243
TOTAL ACTIFS COURANTS		110 731	131 529
TOTAL ACTIF		145 963	189 470
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	6.1.9	70 756	70 756
Autres réserves		-34 427	-11 140
Titres en auto contrôle		-708	-708
Résultat de l'exercice		-15 530	-23 195
Interêts minoritaires		84	233
TOTAL CAPITAUX PROPRES		20 176	35 948
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	6.1.10	1 381	114 338
Passif d'impôts non courants	6.2.2	13 659	9
Provisions pour risques et charges non courantes	6.1.12	7 111	2 281
Autres Passifs non courants			
TOTAL PASSIF NON COURANTS		22 151	116 628
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		9 562	13 817
Concours bancaires courants	6.1.10	4 384	2 023
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.1.10	73 397	8 330
Passif d'impôt courants			
Provisions à court terme	6.1.12		
Autres passifs courants	6.1.13	16 292	12 724
TOTAL PASSIF COURANTS		103 636	36 894
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		145 963	189 470

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	-15 942	-23 372
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	33 181	6 809
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	43	
'-/+ Retraitements des écarts d'acquisition		
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
-/+ Autres produits et charges calculés	1 583	
-/+ Plus et moins-values de cession	-35 299	-29
-/+ Profits et pertes de dilution		
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	291	-2
- Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-16 143	-16 594
+ Coût de l'endettement financier net	4 576	5 607
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	11 605	-11 032
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	37	-22 019
- Impôts versé	-631	10 954
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (1)	8 597	10 460
+/- Autres flux générés par l'activité		
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D)	8 004	-605
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 852	-4 398
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	62
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
+/- Incidence des variations de périmètre	288	-16 500
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
+/- Variation des prêts et avances consentis	-30	-673
+ Subventions d'investissement reçues		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-1 570	-21 509
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
- Versées par les actionnaires de la société mère		
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	134	
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-15 849
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 000
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-4 731	-6 107
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-4 576	-5 607
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (2)	-11 149	
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)	-20 322	-23 563
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	-6	-160
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	-13 894	-45 838
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	34 101	79 938
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	20 206	34 101

(1) : La rubrique « Variation du Besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité » + 8,6 M€ et résulte des éléments suivants :

* Baisse des stocks et en-cours : + 7,7 M€

* Baisse des clients et comptes rattachés : + 1 M€

* Baisse des fournisseurs et comptes rattachés :- 4,3M€

* Hausse des dettes fiscales et sociales : + 4,9M€

* Autres : - 0,7 M€

(2) : l'impact trésorerie de -11 M€ correspond intégralement au rachat partiel des obligations convertibles par le groupe (Voir Note 1-4-1)

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur	0	28 881	67 298
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 591	7 243	23 871
Concours bancaires courants	-4 384	-2 023	-11 232
TRESORERIE DE CLOTURE	20 206	34 101	79 938

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres		Total capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2007	70 756	1 542	2 405	-	-	74 703	411	75 113
Augmentation de capital								
Dividendes			- 15 849			- 15 849		- 15 849
Résultat net 2008			- 23 195			- 23 195	- 177	- 23 372
Rachat d'actions propres			- 260			- 260		- 260
Rachat d'actions aux minoritaires								
Application IAS 32/39								
Modification de périmètre								
Ecart de conversion			316			316		316
Emprunt obligataire convertible								
Divers								-
Au 31 décembre 2008	70 756	1 542	- 36 583	-	-	35 715	234	35 948
Augmentation de capital								
Dividendes								
Résultat net 2009			- 15 530			- 15 530	- 412	- 15 942
Rachat d'actions propres						-		-
Rachat d'actions aux minoritaires								-
Application IAS 32/39								-
Modification de périmètre			- 62			- 62	254	192
Ecart de conversion			- 31			- 31	9	22
Emprunt obligataire convertible								-
Divers								-
Au 31 décembre 2009	70 756	1 542	- 52 206	-	-	20 092	85	20 176

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2009 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GROUPE VIAL SA du 14 janvier 2011 qui en a aussi autorisé la publication.

GROUPE VIAL SA (865 Avenue de Bruxelles ZE Les Playes Jean Monnet Nord 83500 La Seyne Sur Mer) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 483 340 121 (RCS Toulon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Le Groupe VIAL a pour activité principale la vente de produits de menuiserie : bois, aluminium et PVC. Le Groupe est intégré grâce à un outil de production composé de 9 usines et à un réseau de 71 magasins ouverts au 31 décembre 2009.

1- FAITS MARQUANTS

1.1 Une activité toujours exercée dans un contexte de crise

L'activité du Groupe continue à subir les effets de la crise immobilière, financière et économique.

L'environnement économique et immobilier est demeuré morose durant la période. En effet, le marché des mises en chantier a connu une baisse substantielle de plus de 20%, ce qui impacte directement le marché de la menuiserie. Dans ce contexte, on constate un retrait du chiffre d'affaires 2009 de 6.05%.

Cette contraction de la demande dans la construction neuve, la restriction de l'accès aux emprunts pour les particuliers et les difficultés économiques rencontrées par les artisans sont autant d'éléments qui rendent le marché de la menuiserie difficile. Ils impactent directement la marge par une pression accrue de la concurrence sur les baisses de prix à la vente.

Enfin la crise économique générale, réduit l'activité et ralentit notamment la montée en puissance des nombreux magasins ouverts par le Groupe VIAL ces deux dernières années.

1.2 Suivi du taux de marge

Malgré ce contexte économique particulièrement difficile, la marge brute progresse fortement par rapport à l'année dernière.

En 2009, elle s'établit à 46.5 M€, représentant ainsi 46.78% du chiffre d'affaires contre 28,4% au 31 décembre 2008.

L'amélioration du niveau de marge résulte d'éléments liés à :

- Des aspects métiers :
 - Sans retrouver les niveaux historiques des années antérieures à 2008, le groupe efface les effets négatifs de l'accident industriel intervenu en 2008 suite à l'installation d'un ERP.
 - Le positionnement sur le marché de la rénovation, à taux de marge élevé, est un succès sur l'exercice 2009.
 - De nouveaux produits créés cette année (type rangements, placards, gamme coulilux...), à marge plus élevée, rencontrent la demande de la clientèle.
- Des aspects externes :
 - Malgré une concurrence qui a entraîné une baisse des prix de vente, cette dernière a été compensée par un retournement du prix des matières premières (notamment du prix de l'aluminium et du verre).
 - Les effets de l'intégration en amont de la filière bois sous le plein effet de l'acquisition de la société Bolivienne portent leurs premiers fruits sur l'exercice.
 - Enfin, le taux historiquement bas du dollar américain a permis de constater une baisse conjoncturelle de certains achats.

1.3 Des comptes clôturés dans une perspective de continuité d'exploitation

Malgré une conjoncture difficile, au 31 décembre 2009 Groupe Vial a clôturé ses comptes dans la perspective d'une continuité d'exploitation à 12 mois.

Au 30 juin 2009, au vu des conditions de marché et de la faible visibilité du Groupe quant à un éventuel retournement du marché de l'immobilier, et à la suite des impairment tests effectués sur les unités génératrices de trésorerie du groupe, le goodwill a été déprécié à hauteur de 27,8 M€.

1.4 Efforts de restructuration de la dette compte tenu de la poursuite de la dégradation de l'environnement économique

1.4.1 Opération de rachat sur le marché d'une partie des OCEANE émises le 4 octobre 2007

En 2007, la société Groupe VIAL a émis un emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE) de 80.000.000€ de nominal avec une prime de remboursement de 12 718 400 €, composé de 1 773 836 obligations à échéance au 1^{er} janvier 2014.

La société VIAL Holding, filiale de la société Groupe VIAL, a acquis des obligations convertibles de Groupe Vial aux dates suivantes :

- Le 26 mars 2009 : 776 511 obligations,
- Le 2 décembre 2009 : 260 504 obligations,
- Le 29 janvier 2010 : 146 000 obligations,
- Le 3 mars 2010 : 5 462 obligations.

Ces acquisitions ont été réalisées afin de contribuer au désendettement du Groupe. En conséquence, le Groupe s'interdit de procéder à une remise sur le marché de ces obligations et s'engage à les conserver jusqu'à leur date d'échéance, de conversion ou d'annulation.

Les comptes consolidés 2009 enregistrent, en application de la norme IAS 32 (§33 du Guide d'Application de la norme IAS 32 et l'exemple 11 d'IAS 32), au titre des opérations réalisées en 2009, une plus value correspondant à la différence entre le prix d'achat des obligations détenues par VIAL Holding et la valeur actualisée des obligations émises par Groupe VIAL. En revanche, la plus value latente ne deviendra définitive et ne sera fiscalisée dans les comptes individuels qu'à la date d'échéance de l'emprunt obligataire au moment du remboursement, de l'annulation ou de la conversion des obligations.

Compte tenu des modalités d'acquisitions d'obligations convertibles réalisées par VIAL Holding, les plus values réalisées par le Groupe sont les suivantes :

- En mars 2009, le rachat de 776.511 OCEANE pour un montant de 7,1 M€, a permis un désendettement de 34,5 M€ et a généré dans les comptes une plus value avant impôt de 27 M€ ;
- En décembre 2009, le rachat de 260.504 OCEANE pour un montant de 4 M€, a permis un désendettement de 12 M€ et a généré dans les comptes une plus value avant impôt de 8 M€.

Le montant des plus-values constatées au titre de l'exercice 2009 s'élève à 35.4 M€ et le montant des impôts différés passifs enregistrés à 11.8 M€.

En matière fiscale, si l'impôt correspondant aux plus-values latentes est comptabilisé en imposition différée au moment du rachat, il ne sera exigible qu'au cours de l'exercice durant lequel l'emprunt obligataire arrivera à échéance. La plus value réalisée lors de leur remboursement et calculée en fonction des acquisitions d'obligations précitées sera fiscalisée.

Par ailleurs, l'imposition serait différée en cas de conversion ou d'un échange puisque le prix de revient des Océanes serait reportée sur le prix des actions du Groupe, Bénéficiant du régime de sursis d'imposition jusqu'à la date de cession des titres reçus, en application de l'article 38.7 du Code général des impôts.

1.4.2 Renégociation de l'endettement avec le pool bancaire

Le Groupe VIAL poursuit les discussions avec son pool bancaire afin d'aménager son endettement pour assurer sa pérennité et son développement.

En effet, aux termes des dispositions du contrat d'ouverture de l'emprunt syndiqué, le non respect d'un des ratios (cf. 6.1.6 Emprunts et dettes financières) constitue un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble de lignes de l'emprunt rattaché à cette dette. Ce non respect a également pour conséquence de rendre exigible l'emprunt obligataire de Groupe Vial (OCEANE).

Au 31 décembre 2008, Groupe Vial avait sollicité et obtenu que la majorité des banques renonce à exiger le remboursement anticipé de la dette. Par avenant (n°4) du 7 avril 2009 à l'emprunt syndiqué, l'article 17.1 du contrat de l'emprunt a été modifié et de nouveaux ratios financiers ont été définis. Dès le premier semestre 2009, le maintien d'un contexte économique et financier difficile conduisait à envisager le non respect des ratios financiers sur l'exercice 2009 ; les négociations avec les banques se sont donc poursuivies. Au 31 décembre 2009, plusieurs éléments entraînent l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat de l'emprunt.

Conformément à IAS 1, reprise dans les recommandations de l'AMF du 29 octobre 2008, étant donné qu'aucun accord sur la non exigibilité de l'emprunt syndiqué n'a été obtenu au 31 décembre 2009, l'ensemble de cette dette est présenté en dettes courantes au bilan consolidé du 31 décembre 2009. Par ailleurs, l'exigibilité de l'emprunt syndiqué entraînant l'exigibilité immédiate des OCEANE, le solde restant dû (33.4 M€) a également été classé en dettes courantes.

Les évolutions survenues entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sont présentées en 11-Evénements postérieurs.

1.5 Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2009, les sociétés françaises du Groupe VIAL faisaient l'objet de procédures de contrôle fiscal pour lesquelles des compléments de documentation et d'explication ont été apportés à l'Administration fiscale. A cette même date, la direction estimait, avec l'appui de ses conseils fiscaux, que la position retenue était fondée qu'il n'existait pas d'obligation probable à la clôture d'avoir à payer un rappel d'impôts, des amendes ou des pénalités.

Au cours de l'exercice 2010, trois sociétés ont reçu des propositions de rectification fiscale relatives aux exercices 2007 et 2008, GROUPE VIAL SA, VIAL Menuiseries et VIAL Holding.

Il s'agit d'évolutions survenues entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont présentées en 11-Evénements postérieurs, et qui ont donné lieu à un provisionnement du risque à hauteur de 5 M€ dans les comptes consolidés 2009.

1.6 Créance de carry-back

Le groupe dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issue des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe. La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009.

Cette créance n'a pas été réglée par l'Administration fiscale, et ce, depuis plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes ; elle en conteste le versement, notamment, en raison des contrôles fiscaux en cours dans le Groupe VIAL (Cf. 1.5 – Contrôles fiscaux en cours).

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009 Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement ; le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'Administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance.

La direction estime, avec l'appui de ses conseils fiscaux, que la position retenue est fondée et que l'issue du contentieux lui sera favorable. Par conséquent, aucune provision du carry-back n'a été constituée.

Les évolutions survenues entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sont présentées en 11-Evénements postérieurs.

1.7 Acquisition de sociétés roumaines

Sur le second semestre 2009, le Groupe (au travers de la filiale VIAL HOLDING) a acquis 90% de VITRAROM (société d'exploitation) et 99% de BRAVIGEST (société qui détient les actifs immobiliers nécessaires à l'exploitation de VITRAROM). Le Goodwill généré dans les comptes à cette occasion est de 1.53 M€. En 2008, le Groupe avait transformé les avances sur production consenties à ces fournisseurs en prêts participatifs (3 M€). Compte tenu de la crise économique existant en Roumaine, et plus spécifiquement, de la situation financière fortement dégradée de ces deux sociétés, le groupe avait estimé que les risques de non recouvrement des ces créances devaient le conduire à les déprécier en totalité. Dans le cadre de la prise de participation au sein de ces sociétés, le prêt participation a été transformé en compte courant et la provision a été reprise.

Par ailleurs, les deux sociétés roumaines non consolidées jusqu'au 31 décembre 2008, VODESSA et ROVIGEST ont été intégrées au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2009 avec la constatation d'un écart d'acquisition de 0.23 M€.

1.8 Ralentissement des ouvertures de nouveaux magasins

Conformément au plan de mesures correctives adopté mi 2008, les ouvertures de magasins ont quasiment été gelées cette année. Ainsi sur l'exercice, 3 magasins ont été ouverts (Moulins, Nantes et Bourges) et 3 magasins ont été fermés (Caluire-Cuire, Moncel Les Luneville et Savigny le Temple).

Ainsi, au 31 décembre 2009, le réseau de distribution du Groupe Vial est donc constitué de 71 magasins se répartissant comme suit :

- France : 64 magasins ;
- Espagne : 6 magasins ;
- Portugal : 1 magasin.

1.9 Annulation du projet de création d'une usine de verres toujours d'actualité

La société Vial Verre avait pour objectif le lancement d'une activité de découpe et de montage de verres pour fenêtres.

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'a pas remis en cause sa décision prise en 2008 d'abandonner le projet. En conséquence la provision pour dépréciation de l'avance sur commande de machines constituée en 2008 pour 1M€ a été maintenue dans les comptes.

2 –Bases de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe VIAL ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de Groupe VIAL SA.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Groupe VIAL SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés du Groupe VIAL au 31 décembre 2009 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2008.

Présentation des états financiers

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation Comptabilité n°2009-R.03 du 2 juillet 2009.

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2009-R-03 avec la mise en évidence d'un résultat opérationnel courant (ROC).

Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées à la note 3 des présentes annexes.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ses estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée depuis l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ses estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles. Elles concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notamment la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises) (notes 3.2.1 et 3.2.4), l'évaluation des engagements de retraite (note 3.2.9), les provisions pour risques et charges (note 3.2.8), et la recouvrabilité des impôts différés actifs) (note 3.2.11).

3 – PRINCIPES COMPTABLES

Cadre général

Les comptes consolidés de GROUPE VIAL ont été préparés en appliquant les Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS adoptés avant le 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire à cette date. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations suivants, dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009 :

- les amendements IAS 1 sur la présentation des états financiers ;
- la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle ;
- les amendements IAS 23 sur la capitalisation des coûts d'emprunt ;
- les amendements de la norme IAS 32 et de la norme IAS 1 relatifs aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation ;
- les amendements de la norme IFRS 2 concernant les conditions d'acquisition et le traitement de la caducité dans le cadre des plans d'options ;
- la norme IFRS 7 relative à l'information à fournir sur les instruments financiers ;
- les amendements à IFRS 7 et à IFRS 4 relatif aux investissements dans des instruments de dette ;
- IFRIC 13 relative aux programmes de fidélisation de la clientèle ;
- les amendements à IFRIC 9 et à IAS 39 relatifs Dérivés incorporés.

Seule la norme IFRS 8 et l'amendement IAS 1 trouvent leur application dans les comptes consolidés du Groupe.

- les amendements IAS 1 sur la présentation des états financiers : cette norme révisée a eu pour seul impact une modification de la présentation des états financiers ; le Groupe a choisi l'option de présenter le compte de résultat global en deux états financiers distincts.
- IFRS 8 : les modalités de suivi des segments opérationnels par le management ne correspondant pas aux critères antérieurement retenus, l'adoption de la norme IFRS 8 a nécessité la production d'information comparative retraitée.
 - Jusqu'au 31 décembre 2008, conformément à la norme IAS 14, les activités du Groupe étaient définies en trois secteurs : Fabrication, Centrale d'achat, Distribution et Holding/Corporate.
 - Désormais, afin d'être conforme aux nouvelles dispositions de la norme IFRS 8 et de respecter le reporting interne qui est régulièrement revu par la Direction, les secteurs suivants ont été retenus : Coupe, Centrale d'achat, Distribution/Fabrication et Holding/Corporate.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2010 :

- Révision d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises,
- Révision d'IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels,
- IFRIC 12 – Contrats de concession,
- IFRIC 15 – Contrats de construction de programmes immobiliers,
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 – Distributions en nature aux propriétaires,
- IFRIC 18 - Transfert d'actifs en provenance des clients
- Amendement d'IAS 32 et IAS 1 – Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation,
- Amendement d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments éligibles à la comptabilité de couverture,
- L'analyse de l'impact potentiel de ces normes sur les comptes est en cours d'analyse.

3.1. Méthodes de consolidation

3.1.1. Critères de consolidation

L'ensemble des entreprises contrôlées ou sur lesquelles est exercée une influence notable est consolidé.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dont le groupe VIAL détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale ;
- les participations dans les entreprises associées sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation.

3.1.2. Date de clôture des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes clôturés au 31 décembre 2009.

3.1.3. Méthodes de conversion

Etats financiers des sociétés étrangères

Hormis les sociétés roumaines et la société bolivienne, toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont situées dans la zone euro et leur monnaie de fonctionnement est l'euro. En conséquence, le Groupe constate sur les comptes des sociétés roumaines et bolivienne, un écart lié à la conversion en euro d'états financiers de sociétés étrangères tenus dans une devise autre que l'euro inscrit au bilan du Groupe.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés en résultat d'exploitation courant.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.2. Méthodes et règles d'évaluation

3.2.1. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont portés immédiatement en résultat.

La valorisation de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais leur valeur est vérifiée au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (voir modalités ci-après). Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

3.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles intègrent des droits de coupe détenus par la société bolivienne ; ces droits sont acquis par cette entité pour des durées de 5 à 15 ans reconductibles. Sur la base d'une hypothèse de renouvellement de ces concessions, ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 15 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité, généralement, comprise entre 1 et 5 ans. Les durées d'utilité probables sont revues à chaque clôture.

La société n'a pas développé d'activité particulière en matière de recherche et développement.

3.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (incluant le prix d'achat, les frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'actif), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs. La mise en œuvre de l'approche par composants conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » n'a pas eu d'impact dans le Groupe VIAL, compte tenu de la nature des actifs concernés.

Lors de regroupements d'entreprises, les immobilisations corporelles acquises sont le cas échéant réévaluées à la juste valeur, lorsque celle-ci diffère de façon significative de leur valeur comptable.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, appliquées de façon homogène au sein du Groupe :

- Constructions et aménagements : 10 à 15 ans ;
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

Les contrats de location sont qualifiés de location financement au sens de la norme IAS 17 « Contrats de location » lorsqu'ils transfèrent au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué (exemple : option d'achat à un prix préférentiel,...). Dans ce cas, l'actif faisant l'objet du contrat est immobilisé et amorti selon la méthode décrite ci-dessus, et la dette correspondante est comptabilisée en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre le remboursement de l'emprunt et les frais financiers.

En vertu de ces principes, tous les contrats de location financement significatifs ont été retraités. S'agissant des autres contrats, les loyers sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur la durée du contrat.

3.2.4. Dépréciation des actifs immobilisés

Pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités de Groupe Vial. Leur ventilation des UGT est ainsi basée sur les secteurs opérationnels du Groupe et est conforme aux préconisations de la norme IFRS 8.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité qui correspond aux cash-flows prévisionnels actualisés sur trois ans après prise en compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.
- La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur la valeur des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations constatées sur les actifs immobilisés viennent minorer la base amortissable.

Le taux d'actualisation est égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans,
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité,
- majoré d'une décote de taille des micro-capitalisations et d'une prime d'illiquidité qui se justifie par le besoin identifié par le management du Groupe d'augmenter ses sources de financement externe.

Au 30 juin 2009, le taux de croissance à l'infini a été retenu pour 1,5% et le taux d'actualisation pour 10.6 %. La valeur d'utilité ainsi obtenue a fait l'objet de tests de sensibilité en faisant varier le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de 0.5% à 2.5% et le taux d'actualisation de 8.6% à 12.6%.

Ces tests de dépréciations ont conduit le Groupe Vial à déprécier, à compter du 30 juin 2009, l'écart d'acquisition de l'UGT Coupe à hauteur de 10,7 M€ et l'écart d'acquisition non affecté à hauteur de 16,9 M€.

Désormais, la valeur des écarts d'acquisition historiques de Groupe Vial est nulle ; aucun test de dépréciation n'a été réalisé au 31 décembre 2009.

L'écart d'acquisition relatif aux sociétés roumaines acquises en novembre 2009 (1.8 M€) n'a pas fait l'objet d'un test de dépréciation en raison de la proximité du rachat de ces sociétés avec la date de clôture ; le prix d'acquisition de ces sociétés a été considéré comme reflétant de manière fiable la valeur recouvrable des titres acquis.

3.2.5. Actifs et passifs financiers

Le Groupe applique la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Les actifs et passifs financiers comprennent principalement, dans le cas du Groupe :

- les titres de participation non consolidés (Disponibles à la vente)
- les autres actifs non courants (prêts, dépôts et cautionnements versés)
- les clients et comptes rattachés
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs)
- les autres actifs financiers.

Titres de participation non consolidés

Ces actifs sont comptabilisés en IAS 39 comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative [plus de 6 mois] ou durable [plus de 20%] de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Prêts et créances financières (dépôts et cautionnements versés)

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cas du Groupe VIAL, cette valeur est généralement égale à la valeur nominale de la créance, en l'absence de décalage significatif entre la date de comptabilisation de la créance et la date de règlement (effet de l'actualisation négligeable).

Le cas échéant, les créances peuvent être minorées d'une provision pour dépréciation de deux manières :

- Provision au cas par cas en fonction d'un risque de non recouvrement,
- Provision statistique.

Emprunts et dettes financières

Les dettes financières (courantes et non courantes) sont initialement comptabilisées au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; elles tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés en juste valeur, conformément à la norme IAS 39.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat, sauf lorsque les instruments considérés répondent aux critères de la comptabilité des flux de trésorerie tels que définis par IAS 39.

Dans ce cas la part efficace des variations de juste valeur est enregistrée en capitaux propres sur la ligne « Autres éléments reconnus directement en capitaux propres » jusqu'à ce que le sous-jacent soit comptabilisé au compte de résultat. La part inefficace est comptabilisée en résultat.

3.2.6. Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition, augmenté des frais d'approvisionnement. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré – premier sorti (FIFO).

Pour des raisons pratiques, c'est le dernier prix d'achat connu qui est retenu, sauf écart significatif.

Des provisions pour dépréciation des stocks sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, nette des frais de commercialisation.

3.2.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

3.2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans les cas où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe (cf. note 8 des présentes annexes).

Les provisions à échéance supérieure à un an sont actualisées, dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

3.2.9. Engagements de retraite et prestations assimilées

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de la période ;
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les seuls régimes à prestations définies recensés au sein du Groupe concernent les engagements de départ en retraite (indemnités de fin de carrière) supportés en France au titre des diverses conventions collectives applicables :

- VM et PMS : Convention n°1947, Bois d'œuvre et produits dérivés ;
- VPA : Convention n°1625, Métallurgie Bouches du Rhône ;
- VP : Convention n°83, Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées ;
- GROUPE VIAL : Convention n°5040, Prestation de services.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (table de mortalité, probabilité de maintien dans le Groupe) ainsi que financières (taux d'actualisation, évolution prévisible des rémunérations).

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans la provision, sans application de la règle du corridor.

3.2.10. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

Dans le Groupe, ce transfert intervient de façon générale à la livraison, qui correspond à la date de retrait des articles en magasin par les clients.

3.2.11. Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt, conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux applicables à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur récupération est probable.

Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe tient compte notamment des prévisions de résultats fiscaux futurs des entités fiscales sur un horizon généralement de trois ans, des éléments passés non récurrents et des stratégies fiscales spécifiques à chaque pays. La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige l'exercice du jugement de la Direction.

Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue de la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée au budget et plan à trois ans.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.2.12. Information sectorielle

Les modalités de suivi des segments opérationnels par le management ne correspondant pas aux critères antérieurement retenus, l'adoption de la norme IFRS 8 a nécessité la production d'information comparative retraitée.

Jusqu'au 31 décembre 2008, conformément à la norme IAS 14, les activités du Groupe étaient définies en trois secteurs : Fabrication, Centrale d'achat et Distribution. Désormais, afin d'être conforme aux nouvelles dispositions de la norme IFRS 8 et de respecter le reporting interne qui est régulièrement revu par la Direction générale (chief operating decision maker), les secteurs suivants ont été retenus :

- Coupe : ce secteur regroupe la société Bolivienne.
- Centrale d'achat : le Groupe dispose d'une centrale d'achat, la société PLATEFORME DE MENUISERIES DU SUD (PMS), qui assure la logistique entre les usines et les magasins.
- Distribution/Fabrication :
 - la fabrication est réalisée dans 6 usines portées par 6 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (VIAL PORTES, VIAL PVC ALU, UTM, Bonabri, Savoir Relief). Les produits fabriqués par ces sociétés contribuent pour plus des deux tiers au chiffre d'affaires du Groupe et sont distribués au travers de son réseau de magasins.
 - la distribution est assurée par les sociétés VIAL MENUISERIES, VIAL CARPINTERIAS et VIAL CARPINTARIAS : le nombre de points de vente en exploitation est ainsi passé de 70 magasins au 31 décembre 2008 à 71 magasins au 31 décembre 2009.
- Holding/Corporate : les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles sont regroupées dans ce secteur.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs.

Les tableaux sur l'information sectorielle sont présentés à la note 5 des présentes annexes.

3.2.12. Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après neutralisation le cas échéant des actions d'autocontrôle.

3.2.13. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net). La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Société	Forme juridique	Activité	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
GROUPE VIAL	SA	Société mère	France	-	-	-
VIAL HOLDING	SAS	Holding	France	100%	100%	IG
VIAL MENUISERIES	SAS	Magasins	France	100%	100%	IG
VIAL PVC ALU	SAS	Fabrication PVC et ALU	France	100%	100%	IG
VIAL PORTES	SAS	Fabrication bois	France	100%	100%	IG
PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD	SAS	Centrale d'achat	France	100%	100%	IG
VIAL VERRE	SAS	En-cours	France	100%	100%	IG
ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA	S.L.	Usine	Espagne	80%	80%	IG
SOCIETE BOLIVIENNE	S.L.	Usine	Bolivie	100%	100%	IG
ROVIGEST	S.L.R	Holding	Roumanie	100%	100%	IG
VITRAROM	S.L.R	Fabrication	Roumanie	90%	90%	IG
VODESSA	S.L.R	Fabrication	Roumanie	90%	90%	IG
BRAVIGEST	S.L.R	Holding	Roumanie	99%	99%	IG
VIAL CARPINTERIAS	S.L.	Magasins	Espagne	100%	100%	IG
LAIV	S.L.	Magasins	Portugal	100%	100%	IG
BONABRI	SAS	Usine	France	56%	56%	IG
SAVOIE RELIEF	SA	Usine	France	40%	40%	ME

Légende : IG : intégration globale, ME : mise en équivalence.

4.2. Variations de périmètre

- Sur le second semestre 2009, le Groupe (au travers de la filiale VIAL HOLDING) a acquis 90% des sociétés VITRAROM (société d'exploitation) et BRAVIGEST (société qui détient les actifs immobiliers nécessaires à l'exploitation de VITRAROM). Le Goodwill généré dans les comptes à cette occasion est de 1.53 M€.
- Les deux sociétés roumaines non consolidées au 31 décembre 2008, VODESSA et ROVIGEST ont été intégrées au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2009 avec la constatation d'un écart d'acquisition de 0.23 M€.
- La société Bonabri est consolidée en 2009 par intégration globale suite à une augmentation de capital. La société était intégrée par mise en équivalence en 2008. A cette occasion un Goodwill a été généré dans les comptes à hauteur de 81K€.

5 – INFORMATION SECTORIELLE

5.1 Résultats sectoriels

Les modalités de suivi des segments opérationnels par le management ne correspondant pas aux critères antérieurement retenus, l'adoption de la norme IFRS 8 (Cf. 3.2.12. Information sectorielle) a nécessité la production d'information comparative retraitée.

Au 31 décembre 2009, conformément à la norme IFRS 8, les activités du Groupe sont définies en trois secteurs : Coupe, Centrale d'achat, Distribution/Fabrication, et Holding/Corporate.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs.

Modalités de détermination des prix de transfert entre les différents secteurs du Groupe :

Dans la mesure du possible, les marges brutes sont réparties de façon équivalente entre la fabrication et la distribution. La centrale d'achats bénéficie d'une marge simplement suffisante à la couverture de ses frais de structure. La détermination des marges s'effectue « à l'envers », c'est-à-dire en partant du prix de vente consommateur acceptable pour un positionnement marché, et des achats matières ou marchandises réalisés en conséquence (cf. note 9.1, description de la politique d'achats de matières premières du Groupe).

La politique de cession interne au sein du groupe conduit à facturer aux entités de distribution des produits livrés à leur prix de vente client minoré de la marge distribution.

Ventilation sectorielle des principaux éléments de résultat

Résultats sectoriels au 31 décembre 2009	Coupe	Centrale d'achat	Distribution + Fabrication	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	3 322	18 093	134 257	6 357	-62 635	99 392
Chiffre d'affaires inter secteurs	-2 345	-17 084	-36 947	-6 259	62 635	0
Chiffre d'affaires externe	977	1 008	97 310	97		99 392
Résultat opérationnel	318	3 081	-7 187	-28 915	-5 183	-37 887
Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-291					-291

Charges sans contrepartie en trésorerie :

Dotations aux amortissements des actifs incorporels			-1 073	-3		-1 077
Dotations aux amortissements des actifs corporels	-163	-76	-2 470	-354		-3 062
Pertes de valeur comptabilisées en résultat Goodwill			-10 684		-16 996	-27 680
Pertes de valeur comptabilisées en résultat Autres		-79	-958	-152		-1 188
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat	16	82	477	2		576
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes de reprises			-4 830	0		-4 830

Résultats sectoriels au 31 décembre 2008	Coupe	Centrale d'achat	Distribution + Fabrication	Holding / Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	1 638	33 504	154 223	10 770	-94 338	105 797
Chiffre d'affaires inter secteurs	1 133	32 601	49 917	10 687	-94 338	0
Chiffre d'affaires externe	506	902	104 306	83		105 797
Résultat opérationnel	348	-3 227	-28 555	1 356	4 202	-25 875
Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence			-2			-2
<i>Charges sans contrepartie en trésorerie :</i>						
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	0		-23	-47		-71
Dotations aux amortissements des actifs corporels	-100	-73	-2 085	-240		-2 499
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	0	-181	-817			-998
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat	0	46	556	64		666
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes de reprises				-811		-811

5.2 Actifs et passifs sectoriels

Ventilation sectorielle des principaux postes du bilan

Actif sectoriel au 31 décembre 2009	Coupe	Centrale achat	Distribution + Fabrication	Holding	Eliminations inter-secteurs	Total groupe
ACTIFS NON-COURANTS						
Goodwill			1 846			1 846
Autres immobilisations incorporelles	14 145		24	131		14 300
Immobilisations corporelles	1 491	182	11 291	1 429		14 394
Participations entreprises associées						0
Actifs financiers disponibles à la vente						0
Autres actifs non-courants		1	1 401	105		1 507
Stocks et en-cours	1 107	5 968	55 155			62 230
Clients et comptes rattachés	158	496	1 229	28		1 911
Autres actifs courants	490	5 919	5 089	10 501		21 999
Total des actifs sectoriels (en valeur nette)	17 391	12 566	76 035	12 194		118 187
Actifs non affectés						27 776
Total Actif Consolidé						145 963
Investissements incorporels et corporels bruts	317	0	1 439	91		1 847
Bilan Passif sectoriel au 31 décembre 2009						
Provisions pour risques et charges			6 184	926		7 111
Autres passifs non courants						0
Fournisseurs et comptes rattachés	-68	1 906	7 278	447		9 562
Autres passifs courants	398	3 359	11 184	1 351		16 292
Total des passifs sectoriels	330	5 265	24 646	2724	0	32 965
Passifs non affectés						112 998
Total Passif consolidé						145 963

Actifs et passifs sectoriels						
Actif sectoriel au 31 décembre 2008	Coupe	Centrale achat	Distribution + Fabrication	 Holding	Eliminations inter-secteurs	Total groupe
ACTIFS NON-COURANTS						
Goodwill	15 156		254	27 426		42 835
Autres immobilisations incorporelles	15		38	173		226
Immobilisations corporelles	1 645	187	9 433	1 541		12 807
Participations entreprises associées	0		113			113
Actifs financiers disponibles à la vente				2		2
Autres actifs non-courants	0	1	1 338	107		1 446
Stocks et en-cours	756	7 887	61 274			69 917
Clients et comptes rattachés	182	618	2 080	5		2 886
Autres actifs courants	0	1 926	6 346	14 287		22 559
Total des actifs sectoriels (en valeur nette)	17 754	10 620	80 876	43 541		152 790
Actifs non affectés						36 679
Total Actif Consolidé						189 470
Investissements incorporels et corporels bruts	1 645	25	7 195	15 974		24 839
Bilan Passif sectoriel au 31 décembre 2008	Coupe	Centrale achat	Distribution + Fabrication	 Holding	Eliminations inter-secteurs	Total Groupe
Provisions pour risques et charges	0		1 353	928		2 281
Autres passifs non courants						0
Fournisseurs et comptes rattachés	482	3 417	9 567	350		13 816
Autres passifs courants	170	1 008	10 030	1 517		12 724
Total des passifs sectoriels	652	4 425	20 949	2 795	0	28 821
Passifs non affectés						160 649
Total Passif consolidé						189 470

6 – NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

6.1. Détail des postes du bilan

6.1.1 Immobilisations incorporelles

	Écart d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur Comptable Brute			
Au 1 ^{er} janvier 2009	42 835	357	43 192
Acquisitions	0	6	6
Sorties	0	-22	-22
Variations de périmètre	1 846	0	1 846
Reclassements	-15 156	15 156	0
Autre	-254	39	-214
Au 31 décembre 2009	29 272	15 536	44 808
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Au 1 ^{er} janvier 2009	0	-131	-131
Dotations aux amortissements		-1 077	-1 077
Pertes de valeur en résultat	-27 426		-27 426
Reprises de pertes de valeur en résultat			0
Sorties		7	7
Variations de périmètre		-35	-35
Au 31 décembre 2009	-27 426	-1 235	-28 661
Valeur comptable nette			
Au 1 ^{er} janvier 2009	42 835	226	43 061
Au 31 décembre 2009	1 846	14 300	16 146

Écarts d'acquisition (en K€)	Coupe	Centrale d'achat	Distribution + Fabrication	Holding / Corporate	Non affectable*	Total groupe
Valeur brute au 31 décembre 2008	15 156		10 684		16 996	42 835
Reclassement en immobilisations incorporelles	-15 156					-15 156
Entrée de périmètre			1 846			1 846
Valeur brute au 31 décembre 2009	0	0	12 530	0	16 996	29 525
Dépréciations existantes au 31 décembre 2008	0	0	0	0		0
Pertes de valeur du semestre	0	0	-10 684		-16 996	-27 680
Dépréciation au 31 décembre 2009	0	0	-10 684	0	-16 996	-27 680
						0
Valeur nette au 31 décembre 2008	15 156	0	10 684	0	16 996	42 835
Valeur nette au 31 décembre 2009	0	0	1 846	0	0	1 846

* Il s'agit intégralement de l'écart d'acquisition généré en 2006 lors du rachat par Groupe VIAL des intérêts d'un minoritaire dans sa filiale VIAL HOLDING SAS.

La méthode appliquée pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles est décrite en note « 3.2.4. Dépréciation des actifs immobilisés ».

Les tests de dépréciations ont conduit le Groupe Vial à déprécier l'écart d'acquisition de l'UGT Coupe à hauteur de 10,7 M€ et l'écart d'acquisition non affecté à hauteur de 16,9 M€ au 30 juin 2009.

Au 31 décembre 2009, les écarts d'acquisition sont intégralement dépréciés.

▪ Société bolivienne

Le 9 avril 2008, Vial Holding a signé une promesse d'achat de titres avec une société bolivienne pour un montant de 16 500 K€. Le paiement définitif des titres a été réalisé en août 2008.

L'analyse des conditions contractuelles du contrat d'acquisition met en évidence que la date à laquelle le contrôle de cette société bolivienne est transféré à Vial Holding est le 1^{er} juillet 2008. La date d'acquisition définitive de la société bolivienne, qui correspond à la date d'entrée dans le périmètre, est donc le 1^{er} juillet 2008.

L'affectation de l'écart d'acquisition de la société bolivienne a été réalisée sur le premier semestre 2009 ; elle a conduit à identifier des actifs incorporels composés de droits de coupe et de droits d'exploitation forestière qui représentent l'intégralité de cet écart d'acquisition. En effet, ces actifs sont identifiables (ils résultent de droits contractuels), contrôlés par la société bolivienne et porteurs d'avantages économiques futurs. Ces droits dont l'objet d'un amortissement sur la durée d'exploitation moyenne restant pour leur exploitation, soit 15 ans.

6.1.2 Immobilisations corporelles

en K€	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Immob en Cours	Total
Valeur Comptable Brute						
<i>Au 1er janvier 2009</i>	104	6 229	11 548	6 237	162	24 280
Acquisitions		1 078	429	293	41	1 841
Sorties		-29		-657	-42	-728
Variations de périmètre	167	1 863	1 234	961	15	4 241
Ecart de conversion	-7					-7
Autres		-170	430	-243	-17	0
<i>Au 31 décembre 2009</i>	265	8 972	13 641	6 591	159	29 628
Amortissements et pertes de valeur cumulés						
<i>Au 1er janvier 2009</i>	0	2 137	6 964	2 373	0	11 474
Dotations	2	673	1 581	806		3 062
Pertes de valeur en résultat						0
Reprises de pertes de valeur en résultat						0
Sorties		-23	-108	-647		-778
Variations de périmètre	0	142	1 158	188		1 488
Ecart de conversion	0		-1	0		-1
Autres		-2	-10	0		-12
<i>Au 31 décembre 2009</i>	2	2 927	9 584	2 720	0	15 234
Valeur comptable nette						
<i>Au 1er janvier 2009</i>	104	4 092	4 584	3 864	162	12 807
<i>Au 31 décembre 2009</i>	263	6 044	4 057	3 871	159	14 394

Les données précédentes incluent les montants suivants relatifs aux biens utilisés dans le cadre de contrats de location financement :

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Terrains		
Constructions	1 105	
Matériel et outillage	3 017	3 040
Autres	164	215
Total des biens pris en location financement	4 286	3 255

6.1.3 Participations entreprises associées

Au 31 décembre 2008, ce poste correspondait aux titres de la société Bonabri acquis au cours de l'exercice 2007, et aux titres de la société Savoie Relief acquis au cours de l'exercice 2008.

Ces sociétés étaient intégrées par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Groupe Vial détient désormais 56% de la société Bonabri à la suite d'une augmentation de capital au cours de l'exercice. Par conséquent, en 2009, la société a été intégrée par intégration globale. Le Goodwill généré dans les comptes à cette occasion est de 81K€.

Au 31 décembre 2009, le poste « Participations entreprises associées » correspond intégralement aux titres Savoie Relief.

Exercice 2009 (en K€)	Total du bilan	chiffre d'affaires	capitaux propres	Capital détenu	Résultat net dernier exercice
Savoie Relief	763	1 469	-847	40.00%	-381

6.1.4 Actifs disponibles à la vente

Au 31 décembre 2008, les autres actifs disponibles à la vente correspondaient aux participations non consolidées du groupe :

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
31/12/2009				
Rovigest	1		-1	0
Vodessa	1		-1	0
Actifs financiers disponibles à la vente	2		-2	0

Ces sociétés sont consolidées pour la première fois sur l'exercice 2009 (Cf. Faits marquants).

6.1.5 Autres actifs non courants

en K€	Valeur brute	31/12/2009 Provision pour dépréciation	Valeur nette	31/12/2008 Valeur nette
Prêts	13	0	13	10
Prêts participatifs	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 494	0	1 494	1 436
Total des autres actifs non courants	1 507	0	1 507	1 446

Le poste « Autres immobilisations financières » est composé des dépôts et cautionnements versés sur les locations des agences.

Les « Prêts participatifs » correspondaient aux avances financières réalisées sous forme de prêts participatifs le 31 décembre 2008 au profit des sociétés Vitrom et Rovigest, sociétés fournissant des composants en bois aux différentes entités de fabrication du groupe. Sur l'exercice 2008, compte tenu de la situation financière de la Roumanie en général et de ces sociétés débitrices en particulier, le groupe a considéré devoir provisionner l'intégralité de ces créances.

Dans le cadre de la prise de participation au sein de ces sociétés, le prêt participation a été transformé en compte courant et la provision a été reprise

6.1.6 Stocks

Les stocks s'élèvent à 62.231 K€ au 31 décembre 2009 et se composent de :

- matières premières pour 10 243 K€,
- de produits finis à hauteur de 1 233 K€,
- de stock en-cours de 1 999 K€,
- et de marchandises de 48 755 K€.

en K€	Matières premières	Encours de fabrication	Produits finis en magasin	Marchandises	TOTAL
Stocks en valeur brute au 31/12/2009	10 243	1 999	1 233	51 969	65 444
Réductions de valeur à l'ouverture	0	0	0	0	0
Dotations				-3 214	-3 214
Reprises				0	0
Variations de périmètre					0
Ecart de conversion					0
Réductions de valeur à la clôture	0	0	0	-3 214	-3 214
Stocks en valeur nette au 31/12/2009	10 243	1 999	1 233	48 755	62 230

Une provision a été constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

Cette dernière est obtenue à la suite de la prise en compte d'une dépréciation de stocks endommagés, devenus complètement ou partiellement obsolètes, non utilisés ou avec des prix de vente en baisse.

Cette provision pour dépréciation des stocks est calculée élément par élément.

6.1.7 Clients et comptes rattachés, autres actifs courants

en K€	Valeur brute	31/12/2009 Provision pour dépréciation	Valeur nette	31/12/2008 Valeur nette
Clients et comptes rattachés	3 234	1 322	1 911	2 886
Autres actifs courants				
Avances et acomptes sur commandes	2 861	0	2 861	0
Charges constatées d'avance	583	0	583	1 015
Autres créances	18 556	0	18 556	21 544
Total des autres actifs courants	21 999	0	21 999	22 559

- Clients et comptes rattachés

Sur l'exercice 2009, la provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 1 332 K€. Ces provisions sont dotées après analyse des dossiers au cas par cas, notamment en fonction de l'antériorité de la créance.

Le total des créances échues à plus de 6 mois et non provisionnées est non significatif.

- *Autres créances* :

en K€	Valeur brute	31/12/2009	
		Provision pour dépréciation	Valeur nette
Acomptes versé sur impôt société et autres impôts	1 729	0	1 729
Créance de Carry Back	10 227	0	10 227
TVA	2 110	0	2 110
Créances sur titres non consolidés		0	0
Autres créances diverses (dont avances personnels)	4 490	0	4 490
Total des autres créances	18 556	0	18 556

Les autres créances correspondent pour l'essentiel aux créances sur l'Etat et aux avances fournisseurs, dont 10 227 K€ au titre de la demande de report en arrière des déficits fiscaux déposée auprès de l'administration fiscale le 15 avril 2009. Cette créance n'est pas provisionnée, et ce, en raison de la procédure judiciaire en cours et de l'issue favorable du jugement de première instance (Cf. Faits marquants).

6.1.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est intégralement composé de disponibilités et d'équivalents de trésorerie :

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	24 591	7 243
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 591	7 243

Au 31 décembre 2009, la trésorerie est désormais placée sur des comptes bancaires rémunérés dont les intérêts courus sont comptabilisés en produits financiers à la clôture.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2008, la société disposait également de certificats de dépôts négociables pour un montant 28 924 K€ qui étaient classés en « Actifs financiers à la juste valeur ».

6.1.9 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital du groupe Vial s'élève à 70 756 342.50 euros divisé en 9 434 179 actions de 7.5 euros chacune.

Le capital est entièrement libéré. Les actions sont de deux catégories :

- à droit de vote simple,
- à droit de vote double.

Au 31 décembre 2009, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans l'état de variation des capitaux propres : il n'existe pas de plan de stock-options ou d'attribution d'actions gratuites au sein du groupe Vial. Il convient de noter qu'il existe un contrat de liquidité.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes « variation des capitaux propres ».

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

La société n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital.

Variation des capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 5 des états financiers.

6.1.10 Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières – Ventilation Courant / Non Courant et par taux

en K€	Montant courant 31/12/2009 (1an au +)	Montant non courant 31/12/2009 (1 à 5 ans)	Montant non courant 31/12/2009 (+5ans)	Montant total au bilan au 31/12/2009	Taux variable / Taux fixe	Taux d'intérêt de l'emprunt
- Emprunts auprès des établissements de crédit	39 101	357	0	39 458		
BO				0		
Emprunt Credit Agricole 60 K€	2	0	0	2	3.75%	Taux fixe
Emprunt Banque Populaire 75 K€	16	3	0	19	3.80%	Taux fixe
Emprunt Sofred 100 K€	23	35	0	58	3.00%	Taux fixe
Emprunt Credit Agricole 110 K€	7		0	7	4.60%	Taux fixe
Emprunt Credit Agricole 82K€	20	36	0	56	5.85%	Taux fixe
Emprunt Credit Agricole 166 K€	33	74	0	107	5.20%	Taux fixe
Emprunt Credit Agricole 359K€	49	208	0	257	5.20%	Taux fixe
- HSBC TA	17 216	0	0	17 216	taux variable	4.92%
- HSBC TB	17 199	0	0	17 199	taux variable	2.75%
- HSBC TC	4 537	0	0	4 537	Taux fixe	2.83%
- Emprunt obligataire Oceane	34 213		0	34 213	taux variable	2,5%
- Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail	82	321	632	1 036	taux fixe	de 4,47% à 6,54%
Comptes courants d'associés	0	0		0		
Dettes financières diverses		71		71		
Concours bancaires courants	4 384	0		4 384		
Total Emprunts et dettes financières	77 781	749	632	79 162		

Au 31 décembre 2009, plusieurs éléments entraînent l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat d'emprunt syndiqué et de l'emprunt obligataire.

Conformément à IAS 1, reprise dans les recommandations de l'AMF du 29 octobre 2008, étant donné qu'aucun accord sur la non exigibilité de l'emprunt syndiqué n'a été obtenu au 31 décembre 2009, l'ensemble de cette dette est présenté en dettes courantes au bilan consolidé du 31 décembre 2009. Par ailleurs, l'exigibilité de l'emprunt syndiqué entraînant le remboursement immédiat des OCEANE, le solde restant dû des OCEANE (34 M€) a également été classé en dettes courantes.

Emprunts et dettes financières – Ventilation par échéances

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Échéances en :		
A moins d'1 an	77 781	10 353
De 1 à 5 ans	749	36 619
A plus de 5 ans	632	77 719
Total	79 162	124 691

Emprunts syndiqués

Pour mémoire, rappelons les caractéristiques de l'emprunt syndiqué :

Tranche A, 30.000.000 € :

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor majoré d'une marge dégressive en fonction du montant restant dû à savoir :
 - Montant dû > 15 000 000 € : 1.50 % l'an
 - Montant dû entre 7 500 000 € et 15 000 000 € : 1.30 % l'an
 - Montant dû < 7 500 000 € : 1.20 % l'an
- Le principal du crédit a été réduit de 4 285 716 € pour la première fois le 30 avril 2007 et sera entièrement remboursé le 30 avril 2013.
- Au 31 décembre 2006, cette tranche avait été intégralement appelée pour 30 M€.

Tranche B, 18.000.000 € :

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
 - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$: 1.40 % l'an
 - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$: 1.20 % l'an
 - Ratio de levier < 1 : 1.10 % l'an

Le ratio de levier désigne le résultat du rapport de la Dette Financière Nette sur l'EBITDA, calculé sur la base des Derniers Comptes Annuels Consolidés ou des Derniers Comptes Semestriels Consolidés, selon le cas.

- Au 31 décembre 2006, cette tranche avait été appelée pour 7 M€.
- Au cours de l'exercice 2007, elle a été complétée de 10 M€.

Tranche C, 7.000.000 € :

- Le taux d'intérêt est égal au taux de l'Euribor ajusté semestriellement en fonction du niveau du Ratio de Levier à savoir :
 - $1,5 \leq \text{Ratio de levier} < 2$: 1.50 % l'an
 - $1 \leq \text{Ratio de levier} < 1,5$: 1.30 % l'an
 - Ratio de levier < 1 : 1.20 % l'an
- Au 31 décembre 2006, cette tranche avait été appelée pour 3 M€.
- Au cours de l'exercice 2009, elle a été complétée de 4 M€.

Engagements financiers (covenants) attachés au crédit syndiqué de 55 M€ signé en date du 15 septembre 2006 par HSBC France, CAMEFI France et la société GROUPE VIAL :

Pendant la durée de l'emprunt, Groupe Vial s'engage, pour chaque semestre clos à respecter des ratios financiers.

Le 7 avril 2009, Groupe Vial et les banques ont conclu un avenant (n°4) à l'emprunt syndiqué de 55 M€ signé en date du 15 septembre 2006, qui prévoit notamment la modification de l'article 17.1 du contrat d'emprunt relatif aux ratios financiers.

Dans le cadre de cet accord, Groupe VIAL s'est engagé à respecter les ratios suivants à compter du 31 décembre 2008 :

- EBITDA Consolidé / Charges financières nettes consolidées (Ratio de Couverture des Intérêts) devra être strictement supérieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	10	10	10	10	-3.99	-0.09	-0.09
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	2.43	2.43	10				

- Dettes nettes consolidées / fonds propres consolidés (Ratio de Gearing) devra être strictement inférieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	2	1.75	1.75	1.5	2.65	3.52	3.52
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	2.91	2.91	1				

- Trésorerie Disponible / Service de la dette (Ratio de DSCR) devra être strictement supérieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	1.25	1.25	1.25	1.25	1.61	0.61	0.61
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	0.79	0.79	1.25				

- Endettement net consolidé / EBITDA consolidé (Ratio de levier) devra être strictement inférieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	2	2	2	2	-4.24	-160.03	-160.03
Date	30/06/2010	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2011	2012	30/06/2013 et après	
Covenant	5.98	5.98	1.5	1.5	1.25	1	

Au 31 décembre 2009, les ratios financiers de Groupe Vial SA sont les suivants :

en K€		31/12/2009
EBITDA période		-137
Charges Financières Nettes des produits financiers consolidés sur 12 mois de la période		-33 840
Trésorerie Disponible		20 207
Montant total des remboursements en principal dus au titre du présent Contrat pendant les 12 (douze) mois suivants		73 672
Dettes Financière Nette		54 571
Capitaux Propres		20 176

		31/12/2009
Ratio de couverture des intérêts	>	-0.09
Calculé selon états financiers		0.00
Ratio DSCR	>	0.61
Calculé selon états financiers		0.51
Ratio de gearing	<	3.52
Calculé selon états financiers		2.70
Ratio de levier	<	-160.03
Calculé selon états financiers		-398.00

Les « ratio DSCR » et « ratio de levier » ne sont pas respectés au 31 décembre 2009.

6.1.11 Océanes

Les caractéristiques de l'émission des OCEANES du 4 octobre 2007 et le traitement comptable retenu sont les suivants :

- Obligations convertibles de 80 000 003,6€ rémunérant du 2.5 % au taux facial :
- émission le 04/10/2007
- échéance le 01/01/2014
- tombées des coupons les 1^{er} janvier,, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014
- amortissement in fine
- remboursement 115,8985% du nominal
- les frais d'émission qui s'élèvent à 2 586 140€. Sont répartis de la manière suivante : 96,4% imputable à la part dette et 3,6% imputable à la part capitaux propres.
- la composante de capitaux propres est estimée à 1.62€ par OC soit 2 879 881€

Les principes de comptabilisation des instruments composés (de dettes et de capitaux propres) sont précisés dans les paragraphes AG 30 et AG 32 de la norme IAS 32. La méthode préconisée et utilisée par Groupe Vial a été la suivante :

- Evaluation de la juste valeur de la composante de dettes (valeur actuelle des flux futurs de la composante de dettes au taux du marché à la date d'émission)
- Evaluation de la composante de capitaux propres par la différence entre la juste valeur du passif hybride (dérivé et contrat hôte) et la juste valeur de la composante de dette
- La composante de capitaux propres est maintenue en capitaux propres jusqu'à l'extinction de l'instrument (amortissement, rachat, conversion) et ne passe jamais en résultat. Il en résulte une augmentation de la charge d'intérêt en normes IAS. En effet, dans la détermination du taux d'intérêt effectif, la composante de capitaux propres équivaut à une prime d'émission pour la composante de dettes.

Les représentants de la masse des obligataires peuvent, sur décision de l'assemblée des obligataires, rendre exigible la totalité des obligations à un prix égal au prix de remboursement anticipé dans l'hypothèse d'une exigibilité anticipée prononcée a la suite d'un défaut de la société ou de l'une de ses filiales relatif à une autre dette financière d'un montant supérieur à 500 K€. Au 31 décembre 2009, plusieurs éléments entraînent l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat de emprunt ; par conséquent, le solde restant dû des OCEANE (33,4 M€) a également été classé en dettes courantes.

Au cours de l'exercice 2009 le groupe VIAL a racheté lors de deux opérations distinctes, par l'intermédiaire de sa filiale VIAL Holding, 1 037 015 OCEANE pour un montant de 11,1 M€. Cette opération a permis de désendetter le groupe à hauteur de 46,5 M€ et dégager une plus-value de 35 M€ (avant impôts).

6.1.12 Provisions pour risques et charges

en K€	31/12/2008	Mvts de Périod.	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		31/12/2009
				montant utilisé	montant non utilisé	
Provision pour risque social	0					0
Provision pour litige	0					0
Provision pour risque fiscal	0		5 047			5 047
Provision indemnité départ à la retraite	128				-2	126
Autres provisions	2 153		85		-300	1 938
Total	2 281	0	5 132	0	-302	7 111
Provisions non courantes	2 281	0	5 132	0	-302	7 111
Provisions courantes	0	0		0	0	0

Le groupe Vial a recensé les différents litiges auxquels elle pourrait être susceptible d'être soumise afin de déterminer les risques devant faire l'objet de provision. Elle avait fait l'objet d'assignations et de réclamations contentieuses.

Après consultations de ses conseils juridiques et prise en compte des notifications de redressement fiscal reçues jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 14 janvier 2011, le groupe Vial a constitué une provision complémentaire pour risque fiscal de 5 047 K€ sur l'exercice 2009 (Cf. 1 - Faits marquants et 11 - Evénements postérieurs à la clôture).

Les autres provisions comprennent notamment :

- Une provision de 1 052 K€ (constituée en 2008) sur la société Vial Verre compte tenu de la future cessation d'activité ;
- Une provision de 800 K€ (constituée en 2008) sur Vial Holding suite à un litige l'opposant à un tiers pour lequel aucune évolution n'est intervenue sur la période.

Les reprises n'ayant pas été utilisées concernent principalement la reprise de la provision de 253 K€ comptabilisée en 2008 pour couvrir le risque de défaillance des deux filiales non consolidées, Rovigest et Vodessa. Ces filiales étant désormais consolidées, la provision n'avait plus d'objet et a été reprise.

Provision pour IDR

en K€	Valeur actualisée de l'obligation	Charge comptabilisée en résultat	Postes du compte de résultat concernés par cette comptabilisation
31/12/2007	117	54	Résultat opérationnel courant
Coût des services rendus			Résultat opérationnel courant
Coût financier	11	11	Résultat opérationnel courant
Prestations servies aux salariés			
31/12/2008	128	65	Résultat opérationnel courant
Coût des services rendus			Résultat opérationnel courant
Coût financier	-2	-2	Résultat opérationnel courant
Prestations servies aux salariés			
31/12/2009	126	63	Résultat opérationnel courant

6.1.13 Autres passifs courants

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes reçus sur cde	6 732	7 721
Dettes fiscales et sociales	9 215	4 325
Autres dettes	345	678
Total des autres passifs courants	16 292	12 724

6.2. Détail des postes du compte de résultat

6.2.1 Charges de personnel

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	12 268	10 654
Charges sociales	3 950	3 814
Participation des salariés	0	0
Total des charges de personnel	16 218	14 468

Ventilation de l'effectif :

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	96	81
Agents de maîtrise et techniciens	55	37
Employés	282	236
Ouvriers	514	92
Total	947	445

6.2.2 Autres produits et charges opérationnels

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Dotations pour dépréciation des écarts d'acquisition	-27 426	
Provision pour litige fiscal	-5 046	
Autres produits/charges	-743	-1 653
Autres produits et charges opérationnels	-33 215	-1 653

Les autres produits et charges opérationnels sont essentiellement composés de :

- la dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2009 pour un montant de 27 680 K€ (cf. note 6.1.1 de l'annexe),
- la dotation à la provision pour risque fiscal de 5 046 K€ (Cf note 11 – Evènements postérieurs à la clôture).

Au 31 décembre 2008, les autres produits et charges opérationnels étaient essentiellement composés de la provision pour dépréciation des avances de Vial Verre dans le cadre de l'arrêt de son activité.

6.2.3 Autres produits et charges financiers

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Plus-value liée au rachat des OCEANE	35 379	
Provision pour dépréciation de créances	3 097	-3 097
Autres	-60	177
Autres produits et charges financiers	38 416	-2 920

En 2008, les autres produits et charges financiers sont principalement composés d'une dotation pour dépréciation des créances rattachées à des participations des sociétés Vitrarom (2 961 K€) et Bragivest (136 K€).

En 2009, les autres produits et charges financiers sont principalement composés de la plus-value dégagée lors du rachats des OCEANE sur l'exercice, et de la reprise de la provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations des sociétés Vitrarom et Bragivest pour 3 097 K€ (Cf. 1.7 faits marquants).

6.2.4 Impôt

Charge d'impôt

	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	631	-10 954
Charge d'impôt différé	10 974	-78
Total Charge d'impôt	11 605	-11 032

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net (part du Groupe et minoritaires)	-15 942	-23 372
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	-291	-2
Charge d'impôt	-11 605	11 032
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-4 337	-34 405
Taux d'imposition théorique	33.33%	33.33%
Charge d'impôt théorique	-1 446	-11 467
Rapprochement :		
Impact des différentiels de taux d'imposition - Mère / Filles et PVLT	-78	71
Résultat des sociétés mises en équivalence	97	
Provision nette sur actions propres	-264	
Différences permanentes	14	363
Amortissement des droits de concession Filiale Bolivienne	337	
Provision pour dépréciation du Goodwill	9 141	
Provision pour litige fiscal	1 682	
Déficits non activés des filiales étrangères	2 122	
Charge réelle d'impôt	11 605	-11 032
Taux d'imposition effectif	N/A	32.97%

Charge d'impôt

	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	631	-10 954
Charge d'impôt différé	10 974	-78
Total Charge d'impôt	11 605	-11 032

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net (part du Groupe et minoritaires)	-10 896	-23 372
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	-291	-2
Charge d'impôt	-11 605	11 032
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	709	-34 405
Taux d'imposition théorique	33.33%	33.33%
Charge d'impôt théorique	236	-11 467
Rapprochement :		
Impact des différentiels de taux d'imposition - Mère / Filles et PVLT	-78	71
Résultat des sociétés mises en équivalence	97	
Provision nette sur actions propres	-264	
Différences permanentes	13	363
Amortissement des droits de concession Filiale Bolivienne	337	
Provision pour dépréciation du Goodwill	9 141	
Déficits non activés des filiales étrangères	2 122	
Charge réelle d'impôt	11 605	-11 032
Taux d'imposition effectif	N/A	32.97%

Le produit d'impôt de 2008 de 11 M€ résultait principalement de la créance de carry back qui s'élève à 10.2 M€ et qui reste non remboursée par le Trésor Public au 31 décembre 2009 (Cf. Faits marquants).

Analyse des sources différés		
Différences - Impact Bilan	31/12/2009	31/12/2008
Différences temporaires		
Participation des salariés		
Déficit reportable (1)	4 083	3 628
Organic et autres	249	294
Total	4 332	3 922
Différences liées aux retraitements de consolidation		
IAS 39		161
Indemnité de départ à la retraite	-126	-128
Crédit bail et immobilisations	21	197
Provisions pour risques et charges	429	
Provision actions propres		610
Emprunt obligataire convertible	40 527	4 807
Elimination des profits sur stocks	-5 091	-3 343
Ecart de conversion	40	158
Frais d'établissement	-7	
Total	35 793	2 463
Base d'impôts différés	31 461	-1 459
Variation Impôts différés actif	3 185	692
Variation Impôts différés passif	-13 659	-1 195
Impôts différés net	-10 474	-502
Impot différé actif	3 185	512
Impot différé passif	-13 659	-9

(1) : la durée estimée de consommation de ces déficits reportables est d'environ 3 ans.

Différences liées aux retraitements de consolidation - impact résultat		
IAS 39	52	-21
Indemnité de départ à la retraite	-1	4
Crédit bail et immobilisations	72	55
Provisions pour risques et charges	-143	
Provision actions propres	210	-211
Emprunt obligataire convertible	-11 904	166
Elimination des profits sur stocks	619	-739
Ecart de conversion	52	-53
Autres	-68	
Total	-11 110	-800
Différences temporaires	137	879
Impôts différés net	-10 974	78

6.2.5 Résultat par action

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net - Part du Groupe - K€	-15 530	-23 195
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 434 179	9 434 179
Résultat de base par action	-1,65	-2,46
Nombre d'actions ordinaires potentielles dilutives	736 821	1 773 836
Résultat dilué par action	-1,53	-2,07

7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15.24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.
- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
 - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (Tranche A du crédit)
 - Le financement des besoins généraux pour 18M€ (Tranche B du crédit)
 - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (Tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158.750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 07 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15.24 €.

Les engagements financiers attachés au crédit syndiqué de 55M€ sont décrits à la note 6.1.10 « Emprunts et dettes financières ».

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe Vial a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18M€ et 7M€.

8 – PASSIFS EVENTUELS

A l'exception des litiges fiscaux mentionnés dans les faits marquants, mais pour lesquels la direction estime, avec l'appui de ses conseils, que la position retenue est fondée (provision ou absence de provision lorsque l'issue du contentieux lui sera favorable), aucun autre passif éventuel n'a été identifié :

- A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu lieu dans un passé récent (autre que celui mentionné ci-avant), ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Groupe VIAL autres que ceux présentés dans les faits marquants ;
- Le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats de la société, dans la mesure où aucune installation n'est classée et où il n'existe, en matière d'amiante, aucune menace compte tenu de l'âge des bâtiments.

9 – EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

9.1 Risque de change

L'exposition au risque de change est assez faible, compte tenu notamment de l'implantation géographique du Groupe, dont les filiales sont très majoritairement situées en France.

Il existe néanmoins un risque de change sur les achats de matières premières effectués en devises étrangères, exclusivement libellés en dollars (USD). Cependant, ces achats représentent moins de 10% de la totalité des achats du Groupe.

Afin de limiter les risques liés aux fluctuations des cours du dollar, le Groupe procède à des achats importants de matières premières, ou parfois de dollars, lorsque les cours sont favorables. En cas d'achat de dollars, les devises correspondantes sont conservées en banque jusqu'au paiement des achats dans la même devise. Cette pratique n'étant pas qualifiée de « couverture » au sens de la norme IAS 39 (en l'absence d'une correspondance stricte entre les achats de dollars et les commandes futures), les variations de la contre-valeur euro des comptes bancaires en dollars liées aux fluctuations du cours € / USD sont enregistrées immédiatement en résultat financier.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de change.

9.2 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt existe essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel bas' sur des taux d'intérêts variables (crédit syndiqué et OCEANE).

Afin de se garantir contre le risque de taux sur l'emprunt syndiqué à taux variable contracté le 9 janvier 2006 des instruments dérivés avaient été souscrits au travers de :

- l'achat de deux CAP de 15 000 000 € chacun auprès des banques CAMEFI et HSBC,
- de deux autres CAP souscrits auprès de HSBC pour respectivement 3 000 000 € et 1 800 000 €.

Les caractéristiques des deux premiers instruments dérivés similaires sont les suivantes :

- CAP 3% sur Euribor 3 mois
- Dates de début respectivement le 09/01/2006 et le 13/01/2006 et date d'échéance le 30/01/2009
- Paiement d'une prime trimestrielle au titre de l'achat du CAP, égale à 0.35% du montant nominal restant dû au titre de l'emprunt en fin de chaque période trimestrielle.

Les caractéristiques des deux instruments dérivés complémentaires sont les suivantes :

- CAP 4% sur Euribor 3 mois
- Dates de début respectivement le 30/01/2007 et le 29/12/2006 et date d'échéance le 30/04/2009 et 30/06/2009
- Paiement d'une prime trimestrielle au titre de l'achat du CAP, égale à 0.21% et 0.20% du montant nominal restant dû au titre de l'emprunt en fin de chaque période trimestrielle

Ces quatre instruments dérivés ont pris fin au cours de l'exercice 2009.

Par conséquent, contrairement aux précédents exercices, ils n'ont pas été évalués au bilan en juste valeur et les primes restant à payer ne sont plus présentées sur la ligne « Autres passifs courants » du bilan.

Il convient de noter que dans le cadre du protocole d'accord signé le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire, le taux qui sera désormais appliqué sur sa dette senior sera fixe. Il n'y aura donc plus de risque de taux d'intérêt sur cette partie de l'endettement (Cf – 11 Evènements postérieurs).

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'a donc plus recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

9.3 Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières

Les prix des matières premières (bois, aluminium, PVC, verre...) utilisées par les usines du Groupe VIAL dans les processus de fabrication industrielle sont soumis aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire sa sensibilité à ces variations de prix, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières, mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux, notamment en ce qui concerne :

- le bois : le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), afin d'éviter la charge inhérente au courtage. Les zones d'approvisionnement ont été divisées en trois zones géographiques différentes et éloignées : Amérique du sud, Afrique et Europe de l'est. De la sorte, le Groupe se protège contre d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies). Par ailleurs, l'acquisition de la société bolivienne a permis de renforcer ce dispositif de gestion du risque.
- le PVC : les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour, les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

De plus, pour diminuer le risque, le groupe met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offres, et veille en outre à disposer d'un stock permanent qui autorise une fabrication qui couvre entre 6 mois et 1 an d'activité.

9.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, il se matérialise par des difficultés à réunir des fonds pour honorer des engagements liés à des instruments financiers. Le risque de liquidité peut découler de l'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu du niveau de ses disponibilités.

Au 31 décembre 2008, des problématiques de systèmes d'information n'avaient pas permis de produire l'état des créances échues et non provisionnées. Cette analyse, qui est désormais possible avec le nouvel ERP, a servi de base à la constitution de la provision pour dépréciation des créances (Cf. 6.1.7 Clients et comptes rattachés, autres actifs courants).

9.5 Risque de crédit

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de crédit sont les comptes clients. Cependant, le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille (majorité d'artisans et de particuliers).

10 – PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 4). La société-mère est la société CIDN.

Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement les prestations facturées par CIDN à Groupe Vial, Monsieur Fabrice VIAL étant administrateur commun aux deux sociétés, pour un montant de 2.4 M€ sur l'exercice 2009.

La société CIDN, société implantée en Belgique, a notamment pour activité l'accomplissement de missions de développement, de promotion et de publicité. Elle assure ainsi le suivi des relations commerciales de Groupe VIAL et de ses filiales avec les réseaux étrangers. Plus particulièrement, les sociétés du Groupe Vial confient à CIDN une mission générale de prospection, de négoce et suivi de marchés internationaux, notamment en Asie, mais également en Europe.

en K€	Société	31/12/2009
Prestation de direction générale	CIDN	2 353

en K€	Société	Solde au 31/12/2009
Fournisseurs	CIDN	398
Compte courant	CIDN	2
Client	CIDN	0

La rémunération perçue par les principaux dirigeants de Groupe Vial et de ses filiales se décompose comme suit sur l'exercice 2009 :

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Avantages à court terme		
- Salaires	640	628
- Charges sociales sur salaires	118	104
- Jetons de présence		
- autres rémunérations	78	78
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme (Article 83)	11	43
Paiements en actions		

11 – EVENEMENTS POSTERIEURS

OCEANES

En janvier et mars 2010, le groupe a poursuivi le rachat de ses OCEANE pour un montant de 5.6 M€ (151.462 OCEANE).

Cette opération contribue, de nouveau, à désendetter le groupe à hauteur de 6.6 M€ et permet de dégager une plus-value avant impôt sur l'exercice 2010 de 1,3 M€.

Litiges fiscaux

Les sociétés françaises du Groupe VIAL font actuellement l'objet de procédures de contrôle fiscal (Cf. Faits marquants).

A la fin de l'exercice 2010, certaines sociétés du groupe ont reçu des propositions de rectification de la part de l'Administration fiscale pour un montant total de 5.3 M€.

Ces redressements, qui font toujours l'objet d'échanges entre les sociétés concernées et l'Administration fiscale ont été provisionnés à hauteur de 5 M€ au 31 décembre 2009 (Cf 6.1.12 Provisions pour risques et charges).

Créances de carry-back

La position du juge des référés a été confirmée par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 mai 2010. Groupe Vial, qui conteste cette décision, a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration de Groupe VIAL, cette procédure est toujours en cours.

Renégociation de l'endettement avec le pool bancaire

En date du 14 décembre 2010, le Groupe VIAL a signé un protocole d'accord sur la restructuration de sa dette senior avec le pool bancaire. Cet accord est soumis à la réalisation de conditions suspensives, dont les principales clauses sont :

- la mise sous sauvegarde de Groupe Vial et de Vial Holding avant le 15 janvier 2011 ;
- l'homologation par le Tribunal d'un plan de sauvegarde conforme, en ce qui concerne le pool bancaire, aux dispositions du protocole d'accord.

Cet accord prévoit un étalement du remboursement de la dette sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine ; il assurerait ainsi la pérennité de l'entreprise. Sur la base de cet accord, la dette d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5M€ ;
- le solde soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration du 14 janvier 2011 entend déposer un plan de sauvegarde permettant un apurement du passif financier afin que le groupe puisse restaurer sa structure financière ; le conseil d'administration n'anticipe pas à ce jour de difficulté particulière quant à l'homologation et la mise en œuvre de ce plan.

En conséquence, le conseil d'administration a estimé que les comptes pouvaient être arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

La demande de mise sous sauvegarde sera déposée le 15 janvier 2011 par Groupe Vial conformément aux dispositions du protocole d'accord du 14 décembre 2010.

12 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en euros)</i>	MAZARS				A2C Entreprises			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<u>Audit</u>								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	100 000	100 000	29%	68%	150 000	100 000	48%	36%
- Filiales intégrées globalement	120 000	20 000	35%	14%	160 000	160 000	52%	57%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	125 000	26 000	36%	18%		20 000	0%	7%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
Sous-total	345 000	146 000	100%	100%	310 000	280 000	1	1
<u>Autres prestations</u>								
- Emetteur			0%	0%			0%	0%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
Sous-total	-	-	0%	0	-	-	0	0
TOTAL	345 000	146 000	100%	100%	310 000	280 000	100%	100%



III. COMPTES SOCIAUX 2009

Bilan Actif

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	228 139	97 219	130 920	172 504
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	228 139	97 219	130 920	172 504
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 486 416	303 811	1 182 605	1 282 795
Installations techniques, matériel et outillage industriel				568
Autres immobilisations corporelles	391 897	198 727	193 170	233 563
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 878 313	502 538	1 375 775	1 516 915
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	70 022 921	52 181 986	17 840 935	53 022 921
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 030		4 030	6 640
Autres immobilisations financières	726 434	581 678	144 756	115 975
TOTAL immobilisations financières :	70 753 385	52 763 664	17 989 721	53 145 536
ACTIF IMMOBILISE	72 859 837	53 363 421	19 496 416	54 834 955
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	804 061	146 392	657 669	5 104 117
Autres créances	89 204 448		89 204 448	108 162 704
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	90 008 509	146 392	89 862 117	113 266 820
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				25 181 282
Disponibilités	13 899 086		13 899 086	172 769
Charges constatées d'avance	47 612		47 612	66 229
TOTAL disponibilités et divers :	13 946 698		13 946 698	25 420 279
ACTIF CIRCULANT	103 955 207	146 392	103 808 815	138 687 099
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations	8 153 518		8 153 518	10 191 898
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	184 868 662	53 509 813	131 458 750	203 713 953

Bilan Passif

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 70 756 343	70 756 343	70 756 343
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 542 362	1 542 362
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	939 184	462 087
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 995 054	288 886
Report à nouveau		(7 358 660)
Résultat de l'exercice	(61 468 812)	9 541 925
TOTAL situation nette :	13 764 131	75 232 943
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	13 764 131	75 232 943
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	94 718 408	94 718 408
Autres emprunts obligataires	17 215 762	22 065 886
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	4 065 011	10 243 336
TOTAL dettes financières :	115 999 181	127 027 630
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 272	290 972
Dettes fiscales et sociales	1 345 166	1 162 408
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	1 695 438	1 453 380
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	117 694 619	128 481 010
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	131 458 750	203 713 953

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 356 521		6 356 521	8 811 543
Chiffres d'affaires nets	6 356 521		6 356 521	8 811 543
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				800
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			303 841	2 219 757
Autres produits			8	20
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 660 370	11 032 121
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			4 256 599	5 533 419
TOTAL charges externes :			4 256 599	5 533 419
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			165 950	118 381
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 296 924	1 356 309
Charges sociales			660 778	865 904
TOTAL charges de personnel :			1 957 701	2 222 213
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			273 231	263 604
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			146 392	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			419 623	263 604
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			31 050	101
CHARGES D'EXPLOITATION			6 830 923	8 137 718
RESULTAT D'EXPLOITATION			(170 553)	2 894 402

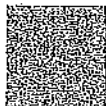
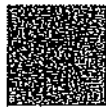
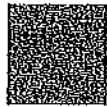
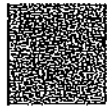
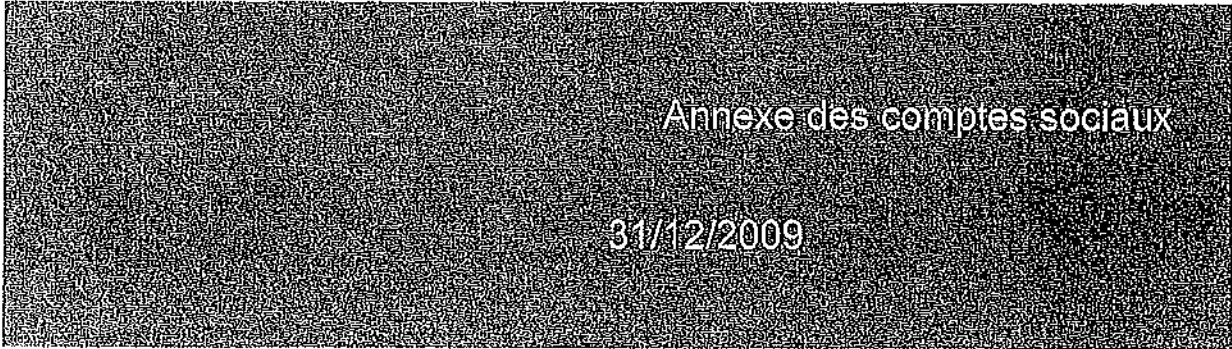
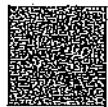
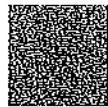
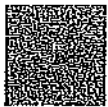
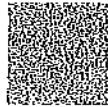
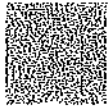
Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(170 563)	2 894 402
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	2 999 704	18 216 264
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		36 138
Autres intérêts et produits assimilés	252 003	2 184 283
Reprises sur provisions et transferts de charges	59 901	
Différences positives de change	1 381	2 062
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 312 990	20 438 748
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	37 220 366	19 648 959
Intérêts et charges assimilées	27 362 734	4 294 314
Différences négatives de change	9 244	3 078
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	64 592 343	23 946 351
RÉSULTAT FINANCIER	(61 279 353)	(3 507 603)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(61 449 907)	(6 13 201)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 184
Produits exceptionnels sur opérations en capital	393	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	393	2 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 979	3 244
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		70 985
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	42 979	74 229
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(42 586)	(72 045)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(23 681)	(10 227 171)
TOTAL DES PRODUITS	9 973 753	31 473 053
TOTAL DES CHARGES	71 442 565	21 931 128
BÉNÉFICE OU PERTE	(61 468 812)	9 541 925

GRUPE VIAL



FAITS MAJEURS

Période du 01/01/09 au 31/12/09

Groupe Vial

1) Faits marquants de la période

1.1) Opération de rachat sur le marché par VIAL HOLDING d'une partie des OCEANE émises le 4 octobre 2007 par GROUPE VIAL.

En 2007, la société Groupe VIAL a émis un emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE) de 80.000.000€ de nominal avec une prime de remboursement de 12 718 400 €, composé de 1 773 836 obligations à échéance au 1er janvier 2014.

La société VIAL Holding, filiale de la société Groupe VIAL, a acquis des obligations convertibles de Groupe Vial aux dates suivantes :

- Le 26 mars 2009 : 776 511 obligations,
- Le 2 décembre 2009 : 260 504 obligations,
- Le 29 janvier 2010 : 146 000 obligations,
- Le 3 mars 2010 : 5 462 obligations.

Ces acquisitions ont été réalisées afin de contribuer au désendettement du Groupe. En conséquence, le Groupe s'interdit de procéder à une remise sur le marché de ces obligations et s'engage à les conserver jusqu'à leur date d'échéance, de conversion ou d'annulation. Toutefois, ces obligations figurent toujours au passif des comptes annuels de la société Groupe Vial.

1.2) Discussion sur l'aménagement de l'endettement avec le pool bancaire

Le Groupe VIAL poursuit les discussions avec son pool bancaire afin d'aménager son endettement pour assurer sa pérennité et son développement.

En effet, aux termes des dispositions du contrat d'ouverture de l'emprunt syndiqué, le non respect d'un des ratios (cf. « Engagement donnés ») constitue un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble de lignes de l'emprunt rattaché à cette dette. Ce non respect a également pour conséquence de rendre exigible l'emprunt obligataire de la société Groupe Vial (OCEANE).

Au 31 décembre 2008, Groupe Vial avait sollicité et obtenu que la majorité des banques renonce à exiger le remboursement anticipé de la dette. Par avenant (n°4) du 7 avril 2009 à l'emprunt syndiqué, l'article 17.1 du contrat de l'emprunt a été modifié et de nouveaux ratios financiers ont été définis.

Dès le premier semestre 2009, le maintien d'un contexte économique et financier difficile conduisait à envisager le non respect des ratios financiers sur l'exercice 2009 ; les négociations avec les banques se sont donc poursuivies. Au 31 décembre 2009, plusieurs éléments entraînent l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat de l'emprunt.

A ce jour, la direction de Groupe Vial, est parvenue à un accord avec le pool bancaire (cf. événements postérieurs)

1.3) Contrôles fiscaux en cours

La société Groupe VIAL fait actuellement l'objet de procédures de contrôle fiscal.

A la fin de l'exercice 2009, la société a reçu des propositions de rectifications fiscales relatives à des exercices antérieurs. Les redressements proposés par l'Administration fiscale sont contestés par la société. Des compléments de documentation et d'explication ont été apportés à l'Administration fiscale ; elles conduisent à démontrer que les règles fiscales ont été respectées par la société et qu'il n'existe pas d'obligation probable à la clôture d'avoir à payer un rappel d'impôts, des amendes ou des pénalités.

La direction estime, avec l'appui de ses conseils fiscaux, que la position retenue est fondée et que l'issue d'un éventuel contentieux lui serait favorable. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée (cf. événements postérieurs)

1.4) Créance de carry-back

La société dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issue des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe. La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009.

Cette créance n'a pas été réglée par l'Administration fiscale, et ce, depuis plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes ; elle en conteste le versement, notamment, en raison des contrôles fiscaux en cours dans le Groupe VIAL.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009 Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement ; le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'Administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance (cf. événements postérieurs)

1.5) Abandon de créances

La société Groupe Vial consent à ses sociétés filles une remise de leur dette pour un montant respectif de :

- VIAL MENUISERIES : 18 320 572 euro
- VIAL PVC ALU : 52 052 euro
- PMS : 637 037 euro
- VIAL PORTES : 5 566 275 euro

Cet abandon a été consenti jusqu'à retour à meilleure fortune qui sera réalisé dès lors que le montant des fonds propres desdites sociétés filles dépassera le double du montant de leur capital social.

1.6) Dépréciation des titres de VIAL HOLDING

Dans la mesure où la société Groupe VIAL poursuit les discussions avec son pool bancaire afin d'aménager son endettement pour assurer sa pérennité, la valeur d'utilité des titres de Vial Holding à l'actif de la société Groupe VIAL est fixée au montant de ses fonds propres. En conséquence, la provision des titres a été portée de 17.000.000 € à 52.181.986 €, représentant ainsi une charge sur l'exercice de 35.181.986 €.

1.7) Pertes de plus de la moitié du capital social

Compte tenu de la constatation de la dépréciation des titres de la filiale VIAL Holding et des abandons de créance consentis au cours de l'exercice à ses filiales, la société enregistre un résultat déficitaire de 61.468.812 €. En conséquence, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Une AGE devra se prononcer dans les 4 mois de la clôture sur la poursuite de l'activité de Groupe Vial.

1.8) Continuité d'exploitation

Malgré la perte de plus de la moitié du capital social les comptes au 31.12.09 sont arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation

2) Evènements post-clôture

2.1) Acquisitions d'obligations convertibles Océanes

La société VIAL Holding, filiale de la société Groupe VIAL, a poursuivi l'acquisition des obligations convertibles de Groupe Vial aux dates suivantes (Cf note *Opération de rachat sur le marché par VIAL HOLDING d'une partie des OCEANE émises le 4 octobre 2007 par GROUPE VIAL*)

- Le 29 janvier 2010 : 146 000 obligations,
- Le 3 mars 2010 : 5 462 obligations.

2.2) Contrôles fiscaux en cours

A la fin de l'exercice 2010, la société a reçu une proposition de rectification fiscale relative aux exercices 2007 à 2008 portant sur la taxe sur les salaires pour un montant de 106 529 euros. Le redressement proposé par l'Administration fiscale est contesté par la société. Des compléments de documentation et d'explication ont été apportés à l'Administration fiscale ; elles conduisent à démontrer que les règles fiscales ont été respectées par la société et qu'il n'existe pas d'obligation probable à la clôture d'avoir à payer un rappel d'impôts, des amendes ou des pénalités.

La direction estime, avec l'appui de ses conseils fiscaux, que la position retenue est fondée et que l'issue d'un éventuel contentieux lui serait favorable. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée.

2.3) Renégociation de l'endettement avec le pool bancaire

En date du 14 décembre 2010, le Groupe VIAL a signé un protocole d'accord sur la restructuration de sa dette senior avec le pool bancaire. Cet accord est soumis à la réalisation de conditions suspensives, dont les principales clauses sont :

- la mise sous sauvegarde de Groupe Vial et de Vial Holding avant le 15 janvier 2011 ;
- l'homologation par le Tribunal d'un plan de sauvegarde conforme, en ce qui concerne le pool bancaire, aux dispositions du protocole d'accord.

Cet accord prévoit un étalement du remboursement de la dette sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine ; il assurerait ainsi la pérennité de l'entreprise. Sur la base de cet accord, la dette d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5M€ ;
- le solde soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration du 14 janvier 2011 entend déposer un plan de sauvegarde permettant un apurement du passif financier afin que la société puisse restaurer sa structure financière ; le conseil d'administration n'anticipe pas à ce jour de difficulté particulière quant à l'homologation et la mise en œuvre de ce plan.

En conséquence, le conseil d'administration a estimé que les comptes pouvaient être arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

La demande de mise sous sauvegarde sera déposée le 15 janvier 2011 par Groupe Vial conformément aux dispositions du protocole d'accord du 14 décembre 2010.

2.4) Créance de carry-back

La position du juge des référés a été confirmée par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 mai 2010. Groupe Vial, qui conteste cette décision, a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010.

A la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration de GROUPE VIAL, cette procédure est toujours en cours.

La direction estime, avec l'appui de ses conseils fiscaux, que la position retenue est fondée et que l'issue du contentieux lui sera favorable. Par conséquent, aucune provision du carry-back n'a été constituée

Règles et méthodes comptables

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GROUPE VIAL

Méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - * continuité de l'exploitation
 - * indépendance des exercices
 - * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- conformément au code du commerce articles L123-12 à L123-28 et au règlement 99/03 du comité de réglementation comptable.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

* Immobilisations :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes et les durées normales d'utilisation précisées au paragraphe suivant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

* Stocks :

Néant

* Créances et dettes :

Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations incorporelles :

Celles-ci sont amorties linéairement.
logiciel : 3 ans

Règles et méthodes comptables

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

Immobilisations corporelles :

Les terrains, bâtiments, matériels et équipements sont évalués à leur prix de revient d'origine ou leur valeur historique d'apport.

Amortissements pour dépréciation :

Constructions : 10 à 15 ans
Installations techniques : 5 à 10 ans
Installations générales et agencement : 5 à 10 ans
Matériel de transport : 3 ans
Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
Mobilier : 10 ans

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières (dont les titres de participation) sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée si la valeur d'utilité pour la société devient inférieure à cette valeur.

La valeur d'utilité se définit soit par référence à la contribution positive que chaque filiale apporte à l'activité du Groupe (chiffre d'affaires, capitaux investis, flux de trésorerie d'exploitation, évolution, quote-part de situation nette réévaluée sur l'élément incorporel qui est le fonds de commerce), soit sur la base du cours de bourse du Groupe Vial.

Créances et dettes :

Les créances et dettes font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elle.

Les créances et dettes libellées en devise sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Immobilisations

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par reévaluation	Acquisitions apports, création virlements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	224 905		3 234
TOTAL immobilisations incorporelles :	224 905		3 234
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	1 437 740		48 676
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	591		
Installations générales, agencements et divers	82 267		
Matériel de transport	6 708		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	263 735		39 188
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	1 791 040		87 864
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	70 022 921		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	764 194		1 280
TOTAL immobilisations financières :	70 787 115		1 280
TOTAL GÉNÉRAL	72 803 060		92 378

RUBRIQUES	Diminutions par virament	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Reévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			228 139	
TOTAL immobilisations incorporelles :			228 139	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			1 486 416	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels	591			
Inst. générales, agencements et divers			82 267	
Matériel de transport			6 708	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			302 922	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	591		1 878 313	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			70 022 921	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		35 010	730 464	
TOTAL immobilisations financières :		35 010	70 753 385	
TOTAL GÉNÉRAL	591	35 010	72 859 837	

Amortissements

GRUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions rprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	52 401	44 818		97 219
TOTAL Immobilisations incorporelles :	52 401	44 818		97 219
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	154 945	148 866		303 811
Constructions installations générales				
installations techn. et outillage industriel	23	(23)		
Inst. générales, agencements et divers	10 435	9 290		19 725
Matériel de transport	6 708			6 708
Mat. de bureau, informatique et mobil.	102 014	70 281		172 295
Emballages récupérables et divers				
TOTAL Immobilisations corporelles :	274 125	228 413		502 538
TOTAL GÉNÉRAL	326 526	273 231		599 757

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL Immobilisations corporelles :			
TOTAL GÉNÉRAL			

Valeurs mobilières de placement

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GROUPE VIAL

Nature	Montant
NEANT	
TOTAL	

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			4 030
Prêts	4 030		4 030
Autres immobilisations financières	726 434		726 434
TOTAL de l'actif immobilisé :	730 464		730 464
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	804 061	804 061	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 200	4 200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 448	1 448	
État - Impôts sur les bénéfices	10 231 055	10 231 055	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	97 240	97 240	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	78 942 136	78 942 136	
Débileurs divers	(71 631)	(71 631)	
TOTAL de l'actif circulant :	90 008 509	90 008 509	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	47 612	47 612	
TOTAL GÉNÉRAL	90 786 586	90 056 124	730 464

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 6 mois au plus	A plus de 6 mois
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	94 718 408		94 718 408	
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	17 216 762	4 358 626	12 857 136	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	350 272	350 272		
Personnel et comptes rattachés	97 797	97 797		
Sécurité sociale et autres organismes	409 460	409 460		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	799 430	799 430		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	38 480	38 480		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 065 011	4 065 011		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	117 694 619	10 119 076	107 575 544	

Primes de remboursement des Océanes

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

RUBRIQUES	Montant
Valeur brute debut d'exercice	10 191 898
Augmentation	
Diminution	(2 038 380)
Valeur brute fin d'exercice	
TOTAL	8 153 518

Le 05/10/07 1 773 836 obligations convertibles "Océanes" ont été émises à la valeur nominale de 45.10 euros.

Le remboursement interviendra à la date de 01/01/2014 au prix de 52.27 euros par obligation.

Un remboursement anticipé au gré de la société est possible à la date du 01/01/2012 : pour tout ou partie des obligations sans limitation de prix ou de quantité par rachat en bourse, hors bourse ou par offre publique; ou pour la totalité des OC en circulation au 01/01/12. le taux d'intérêt est de 2.5% annuel.

Le dernier cours connu est à la date du 31/12/09 : 16.45 euros

Composition du Capital Social

GROUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	9434179	7,5
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9434179	7,5

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des glissements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES/ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	17 000 000 641 679	35 181 986 146 392	59 901	52 181 986 581 678 146 392
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	17 641 679	35 328 378	59 901	52 910 056
TOTAL GÉNÉRAL	17 641 679	35 328 378	59 901	52 910 056

Provisions sur autres immo.financières : provision sur actions d'auto-contrôle. Le portefeuille au 31.12.09 est constitué de 21 895 titres Groupe Vial évalués au cours de bourse de 3.11 euros par actions; soit 68093 euros.
 calcul provision titres : valeur titres - situation nette de Vial Holding : 70 022 921 - 17 840 935 = 52 181 986

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

GRUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

Chiffre d'affaires (H)	Montant
Chiffre d'affaire 31.12.09	6 356 521
Chiffre d'affaire 31.12.08	8 811 543

Détail des Comptes

GROUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

Transfert des charges	05 630,62
79101002 ZZ.REFACT.PTTS MAT CONSO	0,71
70162100 REFACT INTERIMAIRES	146 391,69
79162300 ZZ.REFACT PUBLICITE CONSO	135 913,18
79162560 REFACT FRAIS DEPLACEMENT	7 148,17
79164100 REMBT PREV. USMA	14 385,60
Produits financiers	312 291,00
76170000 ZZ INT.CPTES COURANTS CONSO	2 989 704,14
76610000 INT CERTIFICAT DEPOT HSBC GV	19 784,85
76630000 INT. CERTIFICAT DEPOT PALAT GV	16 055,71
76650000 INT CERTIFICAT CAMEFI \$ GV	0,47
76671000 INT. CERTIFICAT DEPOT CE GV	27 877,31
76672000 INT. CERTIFICAT DEPOT SANDANTER	76 566,16
76680000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6,86
76681000 PRODUITS SUR CAP	109 312,12
78650000 REPR./PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	31 890,00
78662000 REPR./PROV. POUR DEPREC. DES IMMOB.	26 901,00
76800000 GAINS DE CHANGE	1 381,44
Charges financières	24 242,42
68611000 DOT AMORT PRIME REMBT OCEANES	2 038 379,82
68662000 DOT.AUX PROV.POUR DEPREC.DES IMMOB.	35 181 966,00
66100103 Int. HSBC CREDIT TR.A 30000KE	626 880,65
66150000 ZZ INT. CPTES COURANTS CONSO	150 548,00
66160000 INTERETS BANCAIRES	193,37
66160100 INTERETS BANCAIRES HSBC	155,86
66160400 INTERETS BANCAIRES C. EPARGNE	88,48
66160500 INTERETS BANCAIRES CAMEFI	29,03
66163100 INTERETS DC Oceano GV	2 000 000,09
66400000 PERTE / CREANCES LIEES A DES PARTIC	24 575 937,00
66801000 PRIMES SUR CAP	8 902,79
66610000 ECART CHANGE SOLDE FIN MOIS	9 244,20

La société Groupe Vial a consenti à ses sociétés filles une remise de leur dette pour un montant respectif de :

- VIAL MENUISERIES : 18 320 572 euro
- VIAL PVC ALU : 52 052 euro
- PMS : 637 037 euro
- VIAL PORTES : 5 566 275 euro

soit un total de 24 575 937 euro

Et ce afin de permettre aux dites sociétés de reconstituer leurs fonds propres à hauteur de leur capital social respectif.

Cet abandon a été consenti jusqu'à retour à meilleure fortune qui sera réalisé dès lors que le montant des fonds propres des dites sociétés filles dépassera le double du montant de leur capital social.

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

GRUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

REPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	(61 449 907)	
Résultat exceptionnel (hors participation)	(42 586)	
Résultat comptable (hors participation)	(61 492 493)	
Boni d'intégration fiscale hors Groupe Vial		
Total impôt comptabilisé		(23 681)

Le taux d'imposition est de 33,33%

Le déficit (intégration fiscale) reportable est de 4 083 324 euros

Participations des Salariés

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

NATURE	Montant
Actions non négociables de l'entreprise détenues par les salariés dans le cadre de leur participation aux bénéfices	
Part de la réserve spéciale de participation utilisée hors de l'entreprise au cours de l'exercice	

Néant

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

GRUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

REMUNERATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	88 200
Des organes de direction	143 101
TOTAL	231 301

Effectif Moyen

GROUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	8,62	
Agents de maîtrise et techniciens	6,02	
Employés	17,57	
Ouvriers		
TOTAL	33,11	

L'effectif moyen s'élève à 33 personnes auxquelles se rajoutent 4.73 Interimaires sur l'année

Engagements Financiers / IDR

GRUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
<p>Effets escomptés non échus</p> <p>Avals et cautions</p> <p>Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités</p> <p>Les coûts relatifs aux départ à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits. L'age de départ est de 60 ans.</p> <p>Garanties LCL : credit</p>	47 526
TOTAL	47 526

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
<p>Avals et cautions et garanties</p> <p>Autres engagements reçus :</p>	
TOTAL	

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15.24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.
- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
 - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (Tranche A du crédit)
 - Le financement des besoins généraux pour 18M€ (Tranche B du crédit)
 - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (Tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158.750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 07 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15.24 €.

Les engagements financiers attachés au crédit syndiqué de 55M€ sont décrits à la note 6.1.10 « Emprunts et dettes financières ».

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe Vial a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18M€ et 7M€.

Engagements financiers (covenants) attachés au crédit syndiqué de 55 M€ signé en date du 15 septembre 2006 par HSBC France, CAMEFI France et la société GROUPE VIAL :

Pendant la durée de l'emprunt, Groupe Vial s'engage, pour chaque semestre clos à respecter des ratios financiers.

Le 7 avril 2009, Groupe Vial et les banques ont conclu un avenant (n°4) à l'emprunt syndiqué de 55 M€ signé en date du 15 septembre 2006, qui prévoit notamment la modification de l'article 17.1 du contrat d'emprunt relatif aux ratios financiers.

Dans le cadre de cet accord, Groupe VIAL s'est engagé à respecter les ratios suivants à compter du 31 décembre 2008 :

- EBITDA Consolidé / Charges financières nettes consolidées (Ratio de Couverture des Intérêts) devra être strictement supérieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	10	10	10	10	-3.99	-0.09	-0.09
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	2.43	2.43	10				

Dettes nettes consolidées / fonds propres consolidés (Ratio de Gearing) devra être strictement inférieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	2	1.75	1.75	1.5	2.65	3.52	3.52
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	2.91	2.91	1				

▪ Trésorerie Disponible / Service de la dette (Ratio de DSCR) devra être strictement supérieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	1.25	1.25	1.25	1.25	1.61	0.61	0.61
Date	30/06/2010	31/12/2010	A compter de 2011				
Covenant	0.79	0.79	1.25				

▪ Endettement net consolidé / EBITDA consolidé (Ratio de levier) devra être strictement inférieur aux valeurs suivantes :

Date	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Covenant	2	2	2	2	-4.24	-160.03	-160.03
Date	30/06/2010	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2011	2012	30/06/2013 et après	
Covenant	5.98	5.98	1.5	1.5	1.25	1	

Au 31 décembre 2009, les ratios financiers de Groupe Vial SA sont les suivants :

en K€		31/12/2009
EBITDA période		-137
EBITDA période antérieure pour obtenir 12 mois		
Charges Financières Nettes des produits financiers consolidés sur 12 mois de la période		-33 840
Charges Financières Nettes des produits financiers consolidés sur 12 mois période antérieure pour obtenir 12 mois		
Trésorerie Disponible		20 207
Montant total des remboursements en principal dus au titre du présent Contrat pendant les 12 (douze) mois suivants		73 672
Dettes Financière Nette		54 571
Capitaux Propres		25 223
		31/12/2009
Ratio de couverture des intérêts	>	-0.09
Calculé selon états financiers		0.00
Ratio DSCR	>	0.61
Calculé selon états financiers		0.51
Ratio de gearing	<	3.52
Calculé selon états financiers		2.16
Ratio de levier	<	-160.03
Calculé selon états financiers		-398.00

Les « ratio DSCR » et « ratio de levier » ne sont pas respectés au 31 décembre 2009.

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Titres	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		17 840 935	
Créances rattachées à des participations		78 942 132	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières		28 901	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Prime de remboursement des Obligation		7 435 397	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles		64 204 774	
interets courus sur emprunt obligataire convertible		679 637	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		4 002 589	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		67 504	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Nombre d'obligations détenues par Vial Holding : 1037015 valeur unitaire de remboursement de l'emprunt : 52.27
 valeur unitaire des intérêts courus : 1.2375 (proratization à la date de rachat) ; données pour info emprunt obligataire.

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Résultat

Période du 01/01/09 au 31/12/09

GRUPE VIAL

POSTES DU RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Montants	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Produits financiers		2 999 704
Charges financières		150 546
Prestations de services	1 045 000	

Les prestations de services d'un montant de 1045000 euros concernent les managements fees facturés par la société mère CIDN à la société Groupe Vial.

Liste des Filiales et Participations

GRUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<p>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</p> <p>1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)</p> <p>2. participations (10 à 50% du capital détenu)</p> <p>Vital Holding</p>	17 840 935	100	11 785 911
<p>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</p> <p>1. filiales non reprises en A:</p> <ul style="list-style-type: none"> - français - étrangères <p>2. participations non reprises en A:</p> <ul style="list-style-type: none"> - françaises - étrangères 			

Filiale et participation

GROUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

Profit de la filiale - Vial Holding	Montant
Valeur Brute des titres provision des titres de participation Prêts et avances consentis non encore remboursés Cautions et aval accordés Chiffre d'affaire de l'exercice Dividendes encaissés sur l'exercice	70 022 921 (52 181 986)

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

GRUPE VIAL

Période du 01/01/09 au 31/12/09

DENOMINATION SOCIALE	Forme	AD capital de	Avant son siège social
GRUPE VIAL Tête de groupe d'intégration fiscale	SA	70 766 343	Zè Les Playes Jean Monnet Nord 865 av de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer



IV. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Groupe Vial

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

@2C ENTREPRISES

MAZARS

@2C ENTREPRISES

155 RUE LAWRENCE DURRELL - 84911 AVIGNON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Groupe Vial

Siège Social : 865 Avenue de Bruxelles
83500 La Seyne sur Mer
Société Anonyme au capital de 70 756 343 euros
N° Siret : 483 340 121 RCS TOULON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Vial, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Groupe Vial

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2009

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- les notes 1.3 et 2.3 de l'annexe aux états financiers relatives à la continuité d'exploitation et aux risques susceptibles d'affecter la continuité d'exploitation si le plan de sauvegarde n'était pas homologué ou ne pouvait être mis en œuvre ;
- les notes 1.2 et 2.3 de l'annexe aux états financiers qui présentent les conditions relatives à la renégociation de l'endettement avec le pool bancaire, avec notamment la présentation des clauses suspensives du protocole d'accord sur la restructuration de la dette bancaire.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Groupe Vial

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2009*

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Avignon, le 7 avril 2011

Les commissaires aux comptes

M A Z A R S

Pierre Sardet

A 2 C E N T R E P R I S E S

Bruno Perazzo

Groupe Vial

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Groupe Vial

Siège Social : 865 Avenue de Bruxelles
83500 La Seyne sur Mer
Société Anonyme au capital de 70 756 343 euros
N° Siret : 483 340 121 RCS TOULON

RCS TOULON 483 340 121

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

@2C ENTREPRISES

155 RUE LAWRENCE DURRELL - 84911 AVIGNON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Vial, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les notes 1.3 et 11 de l'annexe aux états financiers relatives à la continuité d'exploitation et aux risques susceptibles d'affecter la continuité d'exploitation si le plan de sauvegarde n'était pas homologué ou ne pouvait être mis en œuvre ;
- Les notes 1.4 et 11 de l'annexe aux états financiers qui présentent les conditions relatives à la renégociation de l'endettement avec le pool bancaire, avec notamment la présentation des clauses suspensives du protocole d'accord sur la restructuration de la dette bancaire ;
- La note 3 de l'annexe aux états financiers qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.2.4 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.2.4 et 6.1.1 donnent une information appropriée.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de ses engagements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Avignon, le 7 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

M A Z A R S

Pierre Sardet

A 2 C E N T R E P R I S E S

Bruno Perazzo



V. DECLARATION DE PERSONNE RESPONSABLE

Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Fabrice Vial,
Président Groupe VIAL, ZE Les Playes - Jean Monnet Nord 83500 La Seyne sur Mer

Attestation

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à la Seyne-sur-Mer,
Le 5 avril 2011

Le Président
Fabrice Vial